



# Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable

Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies émergentes et en développement



OCDE

DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE

# Table des matières

1. Réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques pour une meilleure reprise	2
2. Les conditions de départ ne sont pas les mêmes pour tous les pays	6
3. Quel est l'effet net de la fiscalité et des subventions énergétiques sur les finances publiques ?	11
4. Les prix du carbone sont bas	16
5. Dans quelle mesure la réforme des prix du carbone pourrait-elle contribuer à la mobilisation des ressources intérieures ?	21
6. Enseignements et prochaines étapes	24
Références	26
<b>Tableaux</b>	
Tableau 1. Principales statistiques	8
Tableau 2. Objectifs des CDN des pays couverts	10
<b>Graphiques</b>	
Graphique 1. PIB réel, variation en glissement annuel	7
Graphique 2. Recettes nettes des taxes énergétiques, 2018	15
Graphique 3. Taux effectifs moyens d'imposition du carbone par combustible, 2018	17
Graphique 4. Composition des taux effectifs moyens du carbone appliqués au charbon et au gaz naturel, 2018	18
Graphique 5. Taxation du carburant diesel	20
Graphique 6. Potentiel de recettes représenté par la réforme des prix du carbone	22
<b>Encadrés</b>	
Encadré 1. Contexte du projet	5
Encadré 2. Répartition de la consommation d'énergie et des émissions de carbone par produit énergétique	9
Encadré 3. Quelles sont les catégories de taxes sur lesquelles porte l'analyse ?	12
Encadré 4. Qu'entend-on par subventions dans le contexte du projet TEU-DD ?	14
Encadré 5. Sur le plan administratif, il est relativement simple de réformer la fiscalité carbone assise sur les combustibles	17

# 1 Réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques pour une meilleure reprise

## PRINCIPAUX MESSAGES

- **La tarification du carbone, qui englobe la réforme des subventions aux énergies fossiles, est un outil puissant pour encourager les choix de développement à faibles émissions de carbone et contribuer à la mobilisation des ressources intérieures.**
- **La tarification du carbone doit s'accompagner de mesures visant à garantir un accès à un prix abordable à des énergies plus propres.**
- **Les avantages annexes potentiels de la tarification du carbone comprennent une diminution de la pollution atmosphérique locale, une réduction de la taille de l'économie informelle et un meilleur accès à l'aide au développement.**



Faute de réponses soigneusement calibrées des pouvoirs publics, le COVID-19 pourrait réduire à néant des décennies de progrès en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Le COVID-19 a, entre autres impacts, amplifié le déficit de financement pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays en développement, qui pourrait s'accroître de 70 % par rapport aux niveaux d'avant la crise OCDE, 2020b. Les répercussions négatives ont été aggravées par le fait que, dans le monde en développement, de trop nombreuses personnes ne bénéficient pas d'un filet de protection sociale, de sorte que la perte d'un revenu stable imputable à la crise du COVID-19 a accru leur risque d'être privées d'accès aux services énergétiques essentiels (Brosemer et al., 2020). Garantir un accès abordable à une énergie propre est une condition indispensable à une reprise forte. Outre l'accès à l'énergie au niveau individuel, la sécurité énergétique, qui peut être globalement définie comme étant l'offre ininterrompue de sources d'énergie à un prix abordable<sup>1</sup>, est un vecteur essentiel de croissance économique.

La nécessité d'engager des politiques de relance après la pandémie donne l'occasion de reconstruire en mieux en préparant le terrain pour des politiques plus propres, saines, résilientes et inclusives. Il faudra pour cela que les pays alignent plus étroitement leurs programmes nationaux, y compris leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris, sur des objectifs durables en matière de développement et de climat, tout en prenant les mesures nécessaires pour mobiliser leurs ressources intérieures.

La réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques contribue à atteindre les triples objectifs que sont la décarbonation, la mobilisation des ressources intérieures et l'accès à une énergie abordable. Le passage à une économie zéro carbone et socialement inclusive peut être facilité en déployant des instruments fondés sur les prix, y compris des taxes énergétiques et des taxes carbone. Des taxes bien conçues incitent les citoyens et les entreprises à faire des choix plus respectueux de l'environnement, ce qui atténue les dommages climatiques et réduit la pollution

1. <https://www.iea.org/topics/energy-security>





atmosphérique. En outre, les taxes rapportent des recettes qui peuvent servir à financer des services publics essentiels et à aider les catégories vulnérables de la population à s'adapter à une hausse des prix de l'énergie, y compris par la mise en place ou le renforcement de filets de protection sociale. De même, la réduction des subventions aux combustibles fossiles génère une marge de manœuvre budgétaire et encourage des schémas de production et de consommation plus durables. Aussi, la réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques est au cœur de plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et notamment :



La mise en œuvre des réformes de la fiscalité et des subventions énergétiques doit être soigneusement conçue et ordonnancée pour faire en sorte qu'elles soient équitables, efficaces et réalisables. Pour que les stratégies de réforme soient un succès, il est important de définir leurs objectifs en toute transparence et d'en mesurer les effets budgétaires, ce qui représente une première étape essentielle vers une évaluation plus complète des répercussions économiques, sociales et environnementales. Parvenir à une compréhension fine des effets secondaires de la réforme peut permettre d'éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques complémentaires propres à atténuer ces effets (Elgouacem, 2020). En outre, la crise du COVID-19 met en lumière la nécessité d'investir dans des politiques qui protègent les groupes vulnérables et renforcent leur résilience. Des travaux de recherche montrent que même sans tenir compte des usages possibles des recettes générées, la tarification du carbone peut améliorer la redistribution des revenus, notamment dans les pays à faible revenu (Ohlendorf et al., 2020) ; néanmoins, les responsables publics ne doivent pas tenir ces bienfaits pour acquis et cette stratégie pourrait être perçue comme inéquitable.

Un engagement à long terme en faveur de la tarification du carbone peut étayer une reprise durable et résiliente

après la crise liée au COVID-19, réduisant les risques de dévalorisation des actifs et de destruction d'emplois. De toute évidence, il y a lieu de prendre des mesures visant à encadrer les décisions d'investissement prises par des acteurs tant publics que privés. La tarification du carbone, ainsi que la suppression des subventions à l'utilisation d'énergies fossiles, constituent un outil très prometteur qui peut encourager des investissements qui soient à la fois rentables et alignés sur les ODD et sur l'Accord de Paris. La tarification du carbone peut libérer le pouvoir des marchés financiers et de capitaux mondiaux de relever les défis climatiques et d'accompagner une reprise durable et résiliente après la crise du COVID-19. Mais surtout, un engagement pérenne en faveur de la tarification du carbone peut réduire les risques de dévalorisation d'actifs et de destruction d'emplois car il procure la certitude nécessaire pour engager des investissements à long terme dans les infrastructures<sup>2</sup>. La tarification du carbone peut également contribuer à financer des mesures de transition justes garantissant que les communautés qui seront pénalisées par les efforts de réforme ne soient pas laissées de côté. Aussi, un programme de tarification du carbone bien conçu peut apporter une contribution importante à la mise en place de politiques budgétaires progressives, équitables et durables<sup>3</sup>. Lorsque les cours du pétrole sont bas, la faisabilité de la réforme des prix du carbone augmente (Mintz-Woo et al., 2020).

La tarification du carbone peut contribuer au programme d'action plus large sur la fiscalité et le développement de différentes manières. Premièrement, la tarification du carbone peut générer des recettes considérables dans la plupart des pays, ce qui facilite les efforts de mobilisation des ressources intérieures. Les économies en développement et émergentes couvertes par cette étude seraient à même d'accroître leurs recettes publiques d'environ 1 % du PIB en moyenne si elles portaient leurs taux de taxation des combustibles fossiles au niveau de référence de 30 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>. Le potentiel de recettes varie sensiblement d'un pays à l'autre, ce qui

2 L'introduction de la tarification du carbone peut aussi faire baisser la valeur des actifs hérités à forte intensité de carbone qui peuvent devenir des actifs échoués. Toutefois, ce risque peut être limité en augmentant progressivement les prix du carbone.

3 Le 28 mai 2020, le Canada, la Jamaïque et le Secrétaire général des Nations Unies ont convoqué une réunion de haut niveau de Chefs d'État et de gouvernement, d'organisations internationales et d'autres partenaires clés afin de réfléchir à des solutions de financement face à la situation d'urgence provoquée par la crise du COVID-19 dans le domaine de la santé et du développement (<https://www.un.org/fr/coronavirus/financing-development>). À la suite de cette réunion de haut niveau, six groupes de discussion ont été organisés afin d'examiner, entre autres, comment les pays peuvent mieux intégrer le critère de durabilité dans la phase de reprise (groupe de discussion II). Ce paragraphe revient sur quelques-uns des principaux messages du groupe de discussion II ([https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/financing\\_for\\_development\\_covid19\\_part\\_ii\\_hosg.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/financing_for_development_covid19_part_ii_hosg.pdf)). Il convient d'observer que cette note n'est pas un document négocié et qu'elle rend compte d'un large éventail de points de vue et de priorités.

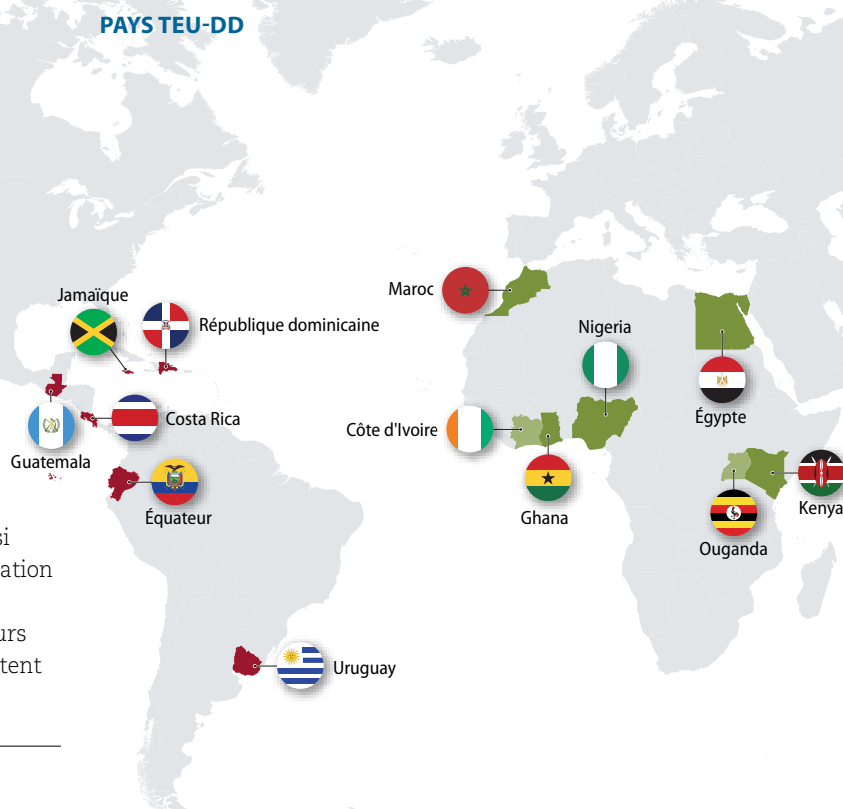
reflète les écarts de niveau d'imposition et les différences dans les schémas de consommation d'énergie avant la réforme (voir la section 5).

Parallèlement aux avantages potentiels se rattachant à la mobilisation des ressources intérieures, la tarification du carbone peut être source d'autres bienfaits pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Par exemple, elle peut concourir à réduire la taille du secteur informel. Le secteur informel représente 70 % de l'emploi total dans les économies émergentes et en développement (OCDE/OIT, 2019). À la différence de nombreux impôts directs, auxquels les entreprises et les particuliers peuvent se soustraire en travaillant dans l'économie informelle, les taxes sur l'énergie sont généralement plus difficiles à éviter dans la mesure où même les entreprises informelles doivent acheter de l'énergie au secteur formel (carburants, électricité). L'introduction de taxes sur l'énergie et sur le carbone pourrait permettre aux pouvoirs publics de rééquilibrer la structure de la fiscalité en s'écartant des impôts uniquement payés par le secteur formel, ce qui pourrait réduire les incitations en faveur de l'activité informelle en allégeant la charge fiscale qui pèse sur le secteur formel. Il s'avère que ces effets positifs l'emportent sur les conséquences négatives qui pourraient résulter de l'utilisation de combustibles informels dans les pays en développement, comme les résidus agricoles, les déchets en papier ou le bois de chauffe, et de la production informelle de biens à forte intensité énergétique (Bento, Jacobsen and Liu, 2018). Par conséquent, la taxation de l'énergie contribue à résorber l'économie informelle, de la même façon que la TVA, qui fait office de taxe en amont sur le secteur informel dans la mesure où les entreprises du secteur informel achètent des biens sur lesquels une TVA a déjà été payée (Keen, 2008)<sup>4</sup>.

La tarification du carbone peut procurer d'autres avantages, notamment en réduisant la pollution atmosphérique locale (West et al., 2012). Elle peut aussi favoriser un meilleur alignement des efforts de coopération pour le développement sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, les pressions s'intensifient sur les apporteurs de coopération pour le développement pour qu'ils mettent leurs activités en concordance avec les objectifs de

l'Accord de Paris. Toutefois, beaucoup d'entre eux n'ont pas l'autorité, les ressources, les incitations et les stratégies nécessaires pour s'engager dans cette voie (OCDE, 2019a). La tarification du carbone peut faciliter cette mise en concordance car les signaux-prix ainsi envoyés peuvent faire en sorte que l'aide bénéficie aux projets compatibles avec l'Accord de Paris. En l'occurrence, si un pays a établi une tarification du carbone conforme aux objectifs de l'Accord de Paris, le volet climat de l'étude d'impact d'un investissement sur l'environnement devrait être traité, car les incitations appropriées en faveur de la décarbonation sont mises en place. Lorsque le coût climatique est pris en compte, les investissements propres deviennent relativement plus attractifs commercialement parlant par rapport à une situation où aucun prix n'est fixé pour le carbone. Les projets incompatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, tels que les centrales électriques au charbon, perdent de leur attrait. La simplicité d'un signal-prix est préférable à une approche qui nécessite une évaluation complexe et au cas par cas des impacts climatiques de chaque projet individuel.

Le projet Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable (TEU-DD) (Encadré 1) vise à procurer les données et les indicateurs nécessaires pour accompagner les réformes de la tarification du carbone. Il a notamment pour but d'informer les responsables publics



<sup>4</sup> L'analogie avec la TVA ne signifie pas que les « droits d'accise prélevés en amont » devraient être déductibles.

afin qu'ils puissent traduire des ambitions politiques de haut niveau, telles que celles exprimées dans l'Accord de Paris et dans les ODD, en action concrète au niveau national. Cette extension se concentre sur les pays qui ont manifesté un intérêt initial pour la réforme de la fiscalité de l'énergie et des subventions aux combustibles fossiles au travers de leur participation à des initiatives telles que la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique, la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone et le groupe des Amis de la réforme des subventions aux énergies fossiles. Les pays étudiés couvrent différentes régions du monde : Afrique du Nord et sub-saharienne, Amérique latine et Caraïbes, et Asie. En voici la liste :

- **Afrique** : Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Nigeria et Ouganda
- **Amérique latine et Caraïbes** : Costa Rica, République dominicaine, Équateur, Guatemala, Jamaïque, Uruguay
- **Asie** : Philippines, Sri Lanka

En outre, les pays couverts présentent des profils différents en termes de mise en œuvre des réformes des subventions aux combustibles fossiles, certains réglementant les prix de l'énergie, d'autres non. L'échantillon examiné inclut des pays importateurs de combustibles fossiles et exportateurs de pétrole.



## Encadré 1. Contexte du projet

### **Taxer la consommation**

**d'énergie** (*Taxing Energy Use, TEU*), publication phare de l'OCDE, cartographie les taxes sur l'énergie et sur le carbone applicables à la consommation d'énergie, en garantissant une parfaite comparabilité des résultats entre les 44 pays de l'OCDE et du G20 étudiés. TEU représente l'exercice de bilan le plus détaillé et le plus complet



sur la fiscalité de l'énergie actuellement disponible, et est largement utilisé comme outil pour identifier les priorités en matière de réforme dans ce domaine.

Le projet Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable, dont les principaux résultats sont décrits dans cette brochure, élargit les pays couverts à 15 économies en développement et émergentes, tout en adaptant la méthodologie au contexte propre à ces économies en tant que de besoin. Parallèlement à la fourniture d'informations détaillées sur les taxes sur l'énergie et sur le carbone en vigueur dans ces pays, ce projet recense aussi les principales subventions à la consommation d'énergie<sup>1</sup>.

Ce projet vise à permettre aux responsables publics et aux analystes d'évaluer l'importance relative des impôts et des subventions, toutes sources d'énergie et toutes catégories de consommateurs confondus, dans un ensemble de pays. L'utilisation d'une méthodologie commune garantit la comparabilité entre pays. De même, des indicateurs synthétiques facilitent l'établissement de comparaisons entre pays.

Des [fiches par pays](#) mettant en lumière les taxes et les subventions énergétiques constituent une réalisation essentielle de ce projet. Ces notes/fiches offrent une assise factuelle solide pour l'analyse approfondie de chaque pays, et permettent de cerner les priorités de réforme futures. Elles incluent des estimations des effets sur les recettes publiques de la suppression des subventions, ainsi que de la réforme de la fiscalité de l'énergie et du carbone.

Le projet a été mené avec le soutien financier des gouvernements d'Irlande, du Japon, du Luxembourg, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède. Les données relatives aux taxes et aux subventions proviennent des sources officielles publiquement disponibles et des consultations avec des agents gouvernementaux et des experts indépendants invités à examiner et à affiner les données. Les données sur la consommation d'énergie ont été adaptées de la base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), *World Energy Statistics and Balances*.

1. Il s'agit là d'une innovation méthodologique par rapport aux éditions précédentes de TEU, qui examinaient une seule forme de soutien public, les dépenses fiscales.

# 2 Les conditions de départ ne sont pas les mêmes pour tous les pays

## PRINCIPAUX MESSAGES

- **La crise du COVID-19 a entraîné une baisse sensible de la production économique et de la consommation d'énergie, mais les économies devraient retrouver leurs niveaux d'avant la crise dans les années à venir. Avant cette crise, les pays couverts depuis peu par le projet Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable (TEU-DD) (les pays couverts) enregistraient une forte croissance, supérieure dans la plupart des cas à celle de la zone OCDE. Les besoins énergétiques augmentaient dans le même temps, quoique à des taux nettement plus faibles. Il en était de même des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie, ce qui est positif du point de vue du climat et de l'efficacité d'utilisation des ressources.**
- **La priorité des pays couverts est de pouvoir améliorer leur accès à l'énergie, tandis que les pays de l'OCDE ont essentiellement besoin de maintenir un accès universel.**
- **La mobilisation des ressources intérieures constitue une préoccupation essentielle dans bon nombre des pays couverts, comme en atteste le niveau relativement faible de leur ratio impôts/PIB comparé à la plupart des pays de l'OCDE.**

La crise du COVID-19 a entraîné une baisse sensible de la production économique et de la consommation d'énergie. Le Graphique 1 montre l'évolution attendue du PIB réel entre 2019 et 2020 pour l'ensemble des pays couverts, ainsi que la moyenne OCDE et la moyenne mondiale. De toute évidence, une telle chute de la production économique a une incidence sur la consommation d'énergie. Selon l'AIE, les retombées immédiates de la pandémie sur le système énergétique en 2020 devraient se concrétiser par une diminution de 5 % de la demande énergétique mondiale, de 7 % des émissions connexes de CO<sub>2</sub>, et de 18 % des investissements dans l'énergie AIE 2020b. Parmi les sources d'énergie, c'est le pétrole qui devrait accuser la plus forte baisse de consommation en 2020 (-8 %). Il est suivi du charbon, à -7 %, tandis que les énergies renouvelables (surtout pour la production d'électricité) devraient être moins touchées.

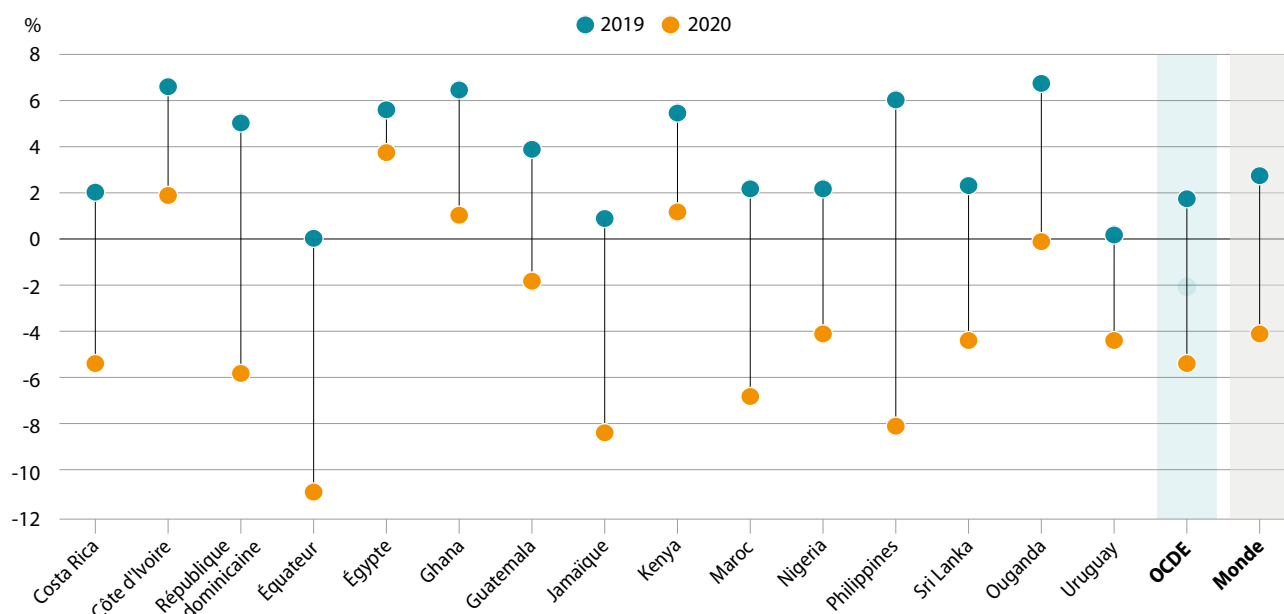
Il serait erroné de considérer que la diminution de la consommation d'énergie et des émissions due à une baisse de l'activité économique constitue une avancée, en particulier dans les pays en développement, où cette tendance peut être révélatrice d'une inversion des progrès enregistrés avant la crise, en termes d'accès à l'électricité et à des combustibles de cuisson propres. En moyenne, les pays couverts ne parvenaient déjà pas avant la crise à fournir un accès universel à ces deux sources d'énergie (avec un taux d'accès de 87.4% et de 56.8 % respectivement pour l'électricité et les combustibles de cuisson propres) (Tableau 1). Cette situation contraste fortement avec celle observée dans les pays de l'OCDE, qui offrent un accès quasi universel. La réforme de la tarification du carbone doit par conséquent être bien pensée afin de garantir un meilleur accès à l'électricité et aux combustibles de cuisson propres et non pas rendre cet accès plus difficile.

Le demande totale d'énergie pourrait retrouver les niveaux d'avant la crise d'ici au début de l'année 2023<sup>1</sup>, mais ce sont les pays à faible revenu qui devraient pâtir le plus des retombées négatives de la crise sur la croissance et la consommation d'énergie. L'accès limité aux financements de nombreux pays en développement pourrait restreindre leur capacité à mettre en place des plans de relance efficaces pour stimuler la reprise après la pandémie. Cette situation contraste fortement avec celle observée dans de nombreuses économies développées, qui devraient sembler-t-il pouvoir bénéficier de très faibles coûts d'emprunt pendant encore longtemps, d'où une marge de manœuvre budgétaire plus grande. Les ratios impôts/PIB sensiblement plus faibles dans les pays couverts que dans les pays de l'OCDE accentuent encore cet écart. Ce ratio s'établit ainsi, en moyenne à 19 % dans les pays couverts, contre 33.9 % dans les pays de l'OCDE (Tableau 1). Au vu du niveau

1. Scénario STEPS de l'AIE 2020b



GRAPHIQUE 1. PIB réel, variation en glissement annuel



**Note :** les totaux mondiaux et OCDE sont des moyennes pondérées.

**Source :** Base de données des Perspectives de l'économie mondiale et du Fonds monétaire international, octobre 2020, et Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108, décembre 2020.

relativement faible de ce ratio dans les pays couverts, la mobilisation des ressources intérieures constituera, dans ces pays, un levier particulièrement important de financement des stratégies de développement durable.

Avant la crise du COVID-19, les pays couverts enregistraient une forte croissance, supérieure dans la plupart des cas à celle de la zone OCDE. Entre 2007 et 2017, le PIB total de ces pays a progressé en moyenne de 4.4 % par an, et le PIB par habitant de 2.7 %, comparé à 1.5 % et 0.9 % respectivement dans la zone OCDE. Sur la même période, les besoins en énergie et les émissions connexes de CO<sub>2</sub> ont également augmenté, quoique à des taux plus faibles que la croissance du PIB. Les émissions totales et par habitant de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie se sont inscrites en hausse de respectivement 2.4 % et 0.6 % par an, tandis qu'elles diminuaient de 0.4 % et de 1.0 % dans les pays de l'OCDE (Tableau 1).

L'évolution de la consommation d'énergie varie considérablement d'un pays à l'autre. Les biocombustibles, dont l'utilisation est importante et souvent non durable, constituent la principale source d'émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie dans les pays couverts. Les biocombustibles (principalement les combustibles solides primaires et le charbon) représentaient 45.5 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie dans les pays couverts (Tableau 1). À l'exception notable de l'Uruguay, où les biocombustibles font partie intégrante d'une stratégie nationale visant à promouvoir leur

production durable à des fins industrielles et de transport<sup>2</sup>, le recours aux biocombustibles dans les pays couverts peut correspondre à l'utilisation traditionnelle de la biomasse (Goldemberg and Teixeira Coelho, 2004), qui vient, par exemple, alimenter des appareils de cuisson inefficients et mal ventilés<sup>3</sup>, contribuant ainsi fortement à la pollution de l'air à l'intérieur, d'où des effets préjudiciables sur la santé pouvant aller jusqu'à des décès prématurés. Cette situation contraste nettement avec celle observée dans les pays de l'OCDE, où les pouvoirs publics privilégient les biocombustibles modernes et imposent des critères de durabilité plus stricts, et dans lesquels ces combustibles représentent 18.5 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie (Encadré 2).

- **Un tiers des pays couverts n'utilise pas de charbon**
- **à présent, ce qui est encourageant dans la mesure**
- **où il s'agit généralement du combustible fossile le**
- **plus polluant. Par conséquent, la part du charbon**
- **dans les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie reste**
- **relativement faible dans ces pays, comparé à la**
- **moyenne de 21 % dans les pays de l'OCDE.**

2. <https://www.tni.org/es/node/12855>; [https://www.researchgate.net/publication/319209119\\_Sustainability\\_assessment\\_of\\_biofuels\\_production\\_in\\_Uruguay](https://www.researchgate.net/publication/319209119_Sustainability_assessment_of_biofuels_production_in_Uruguay)

3. AIE (2020), SDG7: Data and Projections, AIE, Paris <https://www.iea.org/reports/sdg7-data-and-projections>



TABLE 1. Principales statistiques

	TEU-DD	OCDE
Part de la population totale ayant accès à l'électricité (2018), ODD 7.1.1	87.4%	100.0%
Part de la population totale ayant accès à des combustibles de cuisson propres (2018) ODD 7.1.2	56.8%	94.6%
Ratio impôts/PIB (2017/2018)	19.0%	33.9%
Croissance (annuelle) du PIB (2007-2017)	4.4%	1.5%
Croissance du PIB (annuelle, par habitant) (2007-2017)	2.7%	0.9%
Croissance annuelle des émissions de CO <sub>2</sub> (2007-2017)	2.4%	-0.4%
Croissance des émissions de CO <sub>2</sub> (annuelle, par habitant) (2007-2017)	0.6%	-1.0%
Part du charbon dans les émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie (2017)	8.1%	21.4%
Autosuffisance énergétique totale (2017)	78.1%	85.0%

**Note :** moyennes non pondérées pour les deux groupes et taux de croissance annuelle composés. Les ratios impôts/PIB sont ceux de 2018 pour les pays de l'OCDE et de 2017 pour les pays couverts (des données plus récentes sont disponibles à l'adresse <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/base-de-donnees-mondiale-des-statistiques-des-recettes-publiques.htm>). Le PIB est exprimé en termes réels. La Colombie est prise en compte dans les chiffres de l'OCDE.

**Source :** les indicateurs relatifs aux ODD proviennent de (ESMAP, 2020). Le pourcentage moyen de population ayant accès à des combustibles de cuisson propres est une estimation basse pour l'OCDE. Les ratios impôts/PIB proviennent de la base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques et de publications connexes, comme OCDE, 2019b à l'exception du Sri Lanka (calculs des auteurs d'après des sources officielles). Les données relatives aux ratios impôts/PIB sont ceux de 2018 pour les pays de l'OCDE. Les données relatives au PIB proviennent de OCDE, 2020a pour les pays membres de l'OCDE et de (FMI, 2020) pour les autres. Les données sur la population proviennent de (Groupe de la Banque mondiale, 2020). Les chiffres relatifs à la consommation d'énergie primaire et aux émissions de CO<sub>2</sub> sont calculés d'après la méthodologie TEU à partir de AIE, 2020a et englobent les énergies renouvelables combustibles. Les indicateurs relatifs à la suffisance énergétique proviennent de la même source.

L'énergie hydraulique est la principale source d'énergie à faible teneur en carbone dans les pays couverts. Les pays couverts ne recourent pas à l'énergie nucléaire, contrairement à un certain nombre de pays de l'OCDE, dans lesquels celle-ci est la source d'énergie non combustible dominante<sup>4</sup>. Dans les pays couverts, les nouvelles énergies renouvelables, d'origine éolienne et solaire principalement, ont connu une très forte croissance bien que partant d'un niveau très faible. Dans ces pays, la production d'électricité à partir de l'énergie solaire (d'origine photovoltaïque et thermique notamment) a été multipliée au total par près de 100 entre 2007 et 2017, la hausse enregistrée par le Maroc étant à cet égard particulièrement frappante. La production d'électricité d'origine éolienne a été multipliée approximativement par neuf, mais elle partait de plus haut,

car la part de l'éolien dans le mix électrique était quelque cinq fois plus grande que celle du solaire en 2007 (non illustré dans le Tableau 1).

Les pays couverts sont rarement autosuffisants en énergie. Certains pays producteurs de pétrole, comme l'Équateur, le Ghana et le Nigéria, sont toutefois des exceptions notables à la règle. Ces pays, bien qu'exportateurs nets de pétrole peuvent malgré tout avoir besoin d'importer des produits raffinés. L'Égypte, le Guatemala et les Philippines sont également des pays producteurs de pétrole, mais ne sont pas autosuffisants. La situation dans les pays couverts, dont le taux d'autosuffisance moyen s'établit à 78.1 %, est globalement similaire à celle observée dans les pays de l'OCDE, qui sont, en moyenne, autosuffisants à 85 %. L'autosuffisance peut revêtir une importance plus grande dans les pays en développement, dans la mesure où elle permet de réduire la quantité de devises, plus limitée dans ces économies, nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques.

4. Contrairement à l'énergie éolienne et à l'énergie solaire, une part considérable de l'énergie primaire provenant du nucléaire est dissipée sous forme de pertes thermiques. La consommation d'énergie primaire telle que définie dans les bilans énergétiques de l'AIE surestime par conséquent la contribution apportée par le nucléaire pour répondre aux besoins énergétiques des pays OCDE, 2019c.

## Encadré 2. Répartition de la consommation d'énergie et des émissions de carbone par produit énergétique

L'importance relative des différentes sources de consommation d'énergie varie considérablement d'un pays à l'autre. La figure ci-dessous répartit la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> qui en découlent en cinq grandes catégories de produits : charbon et autres combustibles fossiles solides (tourbe et coke inclus), produits pétroliers (fioul, diesel, kérosène, essence et GPL), gaz naturel, biocombustibles et déchets, et sources non combustibles (sources d'énergie renouvelable non combustibles comme l'énergie éolienne et solaire, ainsi que nucléaire).

Dans la majorité des pays couverts, les produits pétroliers représentent la source d'énergie la plus largement consommée ; cette tendance est particulièrement marquée dans l'île de la Jamaïque et en Équateur, pays riche en pétrole. Les biocombustibles et les déchets arrivent en deuxième position. C'est le cas de l'ensemble des pays couverts de la région subsaharienne, ainsi que du Guatemala et de l'Uruguay pour les raisons expliquées à la Section 2.

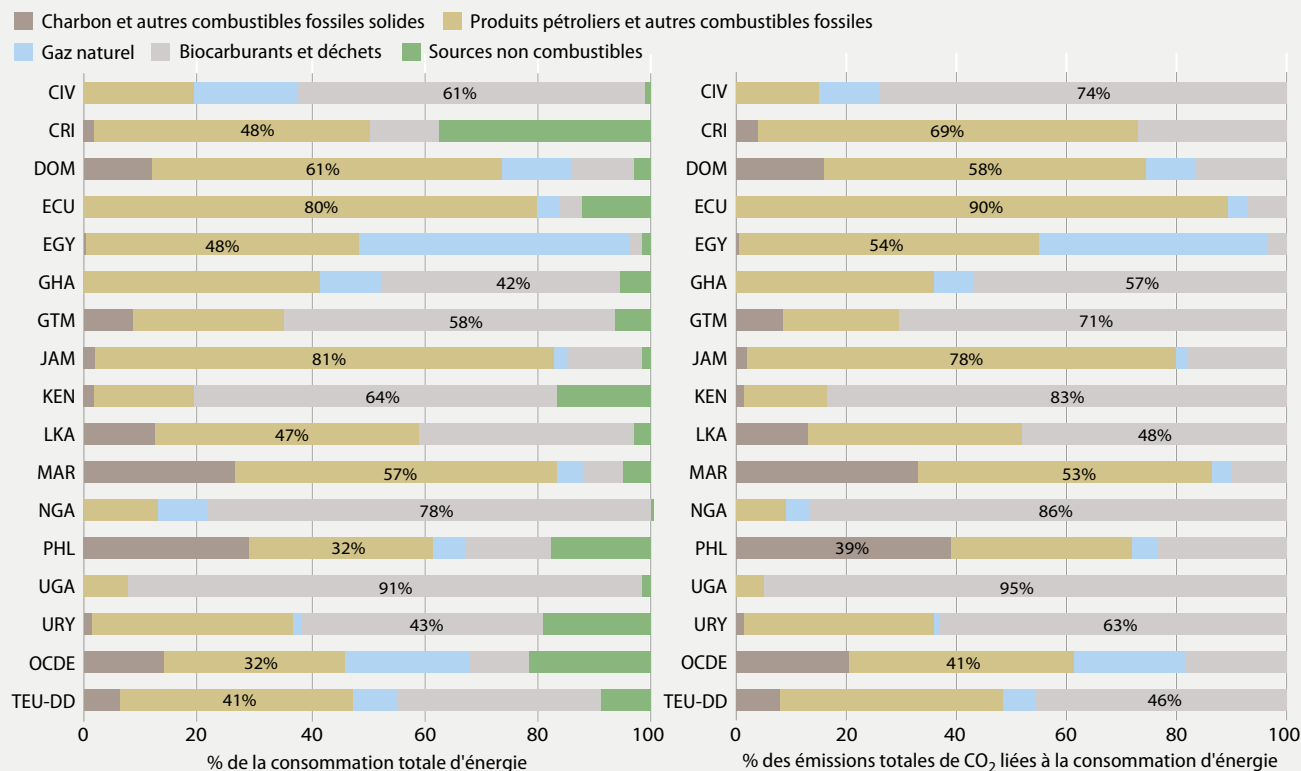
D'un point de vue environnemental, il est encourageant de constater que le charbon et les autres combustibles fossiles solides, qui sont, parmi les principaux combustibles fossiles, les plus polluants, sont absents du bouquet énergétique de plusieurs des pays couverts, et en particulier de la plupart de ceux d'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Ouganda), ainsi que du pays producteur de pétrole qu'est l'Équateur. Cependant, le charbon reste largement utilisé à des fins de production d'électricité aux Philippines et au Maroc. L'Égypte, pour sa part, tire parti à cet effet de ses réserves de gaz naturel.

Parmi les pays étudiés, le Costa Rica joue manifestement le rôle de chef de file dans l'utilisation des sources d'énergie non combustibles (essentiellement hydraulique, mais également éolienne), qui représentent 38 % de la consommation d'énergie primaire. Il est suivi de l'Uruguay, des Philippines, du Kenya et de l'Équateur, dont la part des sources d'énergie à faible teneur en carbone dans cette consommation se situe entre 12 et 19 %. Aucun des pays couverts n'a recours à l'énergie nucléaire. Il convient de noter que les sources d'énergie non combustibles apparaissent uniquement dans la partie gauche du graphique, dans la mesure où leur utilisation n'est associée à aucune émission de CO<sub>2</sub>.

À l'instar des pays couverts, mais dans une moindre mesure, les pays de la zone OCDE, en moyenne, recourent principalement aux produits pétroliers pour leur consommation d'énergie primaire (32 % de la consommation totale d'énergie, contre 41 % pour les pays à l'étude). Le gaz naturel, à 22 %, arrive en deuxième position, juste avant les sources d'énergie non combustibles, à 21 %. Le gaz naturel et les sources d'énergie non combustibles ont supplanté le charbon dans la production d'électricité, qui toutefois représente toujours 14 % de la consommation totale d'énergie et 21 % des émissions de CO<sub>2</sub> associées ; le charbon occupe par conséquent une place plus prépondérante dans les pays de l'OCDE que dans les pays couverts comme indiqué à la Section 2. Les biocombustibles et les déchets jouent davantage un rôle complémentaire dans le mix énergétique, avec une part de 11 %, ce qui est nettement moins élevé que dans les pays couverts (Section 2).

### Répartition de la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> par produit énergétique

Les pourcentages indiquent, pour chaque pays ou groupe de pays, la part de la catégorie de produit la plus importante



**Note :** répartition de la consommation d'énergie (partie de gauche) et des émissions de CO<sub>2</sub> (partie de droite) par source d'énergie. Les chiffres indiqués pour les pays de l'OCDE et les pays couverts sont de simples moyennes arithmétiques.

**Source :** la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> sont calculées à partir des données sur la consommation d'énergie indiquées dans l'édition 2020 du rapport Statistiques et bilans énergétiques mondiaux de l'Agence internationale de l'énergie, qui se rapportent à 2017 pour les pays couverts et à 2018 pour la zone OCDE.

Tous les pays couverts se sont engagés, dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) définies en application de l'Accord de Paris, à adopter des politiques de développement économique durables et inclusives. Les pays ne sont pas tous en passe d'atteindre leurs cibles (den Elzen et al., 2019), et collectivement les CDN ne sont pas encore alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris<sup>5</sup>. Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre,

indiqués dans le Tableau 2, varient sensiblement d'un pays à l'autre, et sont exprimés de telle sorte qu'ils ne sont pas directement comparables. La plupart des pays couverts ont à la fois des objectifs inconditionnels, et des objectifs conditionnels plus ambitieux. Les conditions qui sous-tendent ces objectifs diffèrent selon les pays, mais incluent souvent un accès à l'aide internationale.

5 <https://www.unenvironment.org/fr/resources/rapport-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-de-reduction-des>

TABLEAU 2. Objectifs des CDN des pays couverts

	Objectif inconditionnel	Objectif conditionnel
<b>Costa Rica</b>	L'empreinte carbone maximale pour la période 2021-2030 s'établit à 106.53 millions de tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> ; le niveau maximum absolu des émissions en 2030 a été fixé à 9.11 millions de tonnes de CO <sub>2</sub> .	Néant
<b>Côte d'Ivoire</b>	Néant	Réduction de 28 % des GES d'ici à 2030, comparé à un scénario de statu quo
<b>République dominicaine</b>	Réduction, d'ici à 2030, de 7 % des émissions de GES par rapport au scénario de statu quo	Réduction, d'ici à 2030, de 27 % des émissions de GES par rapport au scénario de statu quo
<b>Équateur</b>	Réduction, d'ici à 2025, des émissions du secteur de l'énergie de 20.4-25 % par rapport au scénario de statu quo	Réduction, d'ici à 2025, des émissions du secteur de l'énergie de 37.5 -45.8% par rapport au scénario de statu quo
<b>Égypte</b>	Néant	Néant
<b>Ghana</b>	Réduction de 12 % et de 15 % des émissions par rapport au scénario de statu quo en 2025 et 2030 respectivement	Réduction de 27 % et de 45 % des émissions par rapport au scénario de statu quo en 2025 et 2030 respectivement
<b>Guatemala</b>	Réduction, d'ici à 2030, des émissions de GES de 11.2 % par rapport à 2005 (année de référence)	Réduction, d'ici à 2030, des émissions de GES de 22.6% par rapport à 2005 (année de référence)
<b>Jamaïque</b>	Réduction de 25.4 % des émissions par rapport au scénario de statu quo en 2030	Réduction de 28.5 % des émissions par rapport au scénario de statu quo en 2030
<b>Kenya</b>	Néant	Réduction de 32 % des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport au scénario de statu quo
<b>Maroc</b>	Réduction de 17 % des émissions de GES d'ici à 2030 par rapport au scénario de statu quo, dont 4 % dans le secteur AFAT. L'objectif de réduction des émissions hors secteur AFAT s'établit à 13 %	Réduction, d'ici à 2030, de 42 % des émissions par rapport au scénario de statu quo, secteur AFAT compris. Hors secteur AFAT, l'objectif de réduction des émissions serait de 34 %
<b>Nigéria</b>	20 % de réduction par rapport au scénario de statu quo d'ici à 2030	45% de réduction par rapport au scénario de statu quo d'ici à 2030
<b>Philippines</b>	Néant	70 % de réduction des émissions par rapport au scénario de statu quo d'ici à 2030
<b>Sri Lanka</b>	Réduction des émissions de GES par rapport au scénario de statu quo de 4 % d'ici à 2030 dans le secteur de l'énergie et de 3 % dans les autres secteurs (transports, industrie, sylviculture et déchets)	Réduction des émissions de GES par rapport au scénario de statu quo de 16% d'ici à 2030 dans le secteur de l'énergie et de 7% dans les autres secteurs (transports, industrie, sylviculture et déchets)
<b>Ouganda</b>	Néant	Réduction de 22 % des émissions de GES en 2030 par rapport au scénario de statu quo
<b>Uruguay</b>	Réduction, d'ici à 2025 et par rapport à 1990 (année de référence) de 24 % de l'intensité d'émission de CO <sub>2</sub> par unité de PIB, de 57 % de l'intensité d'émission de CH <sub>4</sub> par unité de PIB, et de 48 % de l'intensité d'émission de N <sub>2</sub> O par unité de PIB	Réduction, d'ici à 2025 et par rapport à 1990 (année de référence) de 29 % de l'intensité d'émission de CO <sub>2</sub> par unité de PIB, de 59 % de l'intensité d'émission de CH <sub>4</sub> par unité de PIB, et de 52 % de l'intensité d'émission de N <sub>2</sub> O par unité de PIB

**Note** : les conditions qui sous-tendent les objectifs sont présentées plus en détail dans la source. Les scénarios de maintien du statu quo varient d'un pays à l'autre et ne sont pas directement comparables. Les GES correspondent aux gaz à effet de serre. Le secteur AFAT correspond au secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres affectations des terres. La dernière mise à jour de ce tableau date du 13 janvier 2021. \*L'objectif indiqué pour les Philippines est celui mentionné dans son projet de CDN, dans la mesure où le premier CDN n'était pas disponible dans le registre au moment où a été rédigé ce rapport.

**Source** : les CDN proviennent du registre officiel (<https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/Pages/Home.aspx>).

# 3 Quel est l'effet net de la fiscalité et des subventions énergétiques sur les finances publiques ?

## PRINCIPAUX MESSAGES

- **Quatorze des quinze pays étudiés prélèvent des taxes énergétiques qui sont un moyen pour eux d'accroître les recettes publiques, et de promouvoir une consommation d'énergie généralement plus respectueuse de l'environnement.**
- **Plusieurs pays subventionnent également certaines formes de consommation d'énergie. Ces mesures pèsent sur les finances publiques, et encouragent une consommation d'énergie souvent préjudiciable à l'environnement.**
- **Dans la plupart des pays concernés, les recettes fiscales dépassent le coût des subventions, ce qui signifie que l'effet net est positif pour les finances publiques. En moyenne, la contribution globale aux finances publiques et à la mobilisation des ressources intérieures représente environ 0.5 % du PIB dans ces pays. En moyenne dans la zone OCDE, le produit net des taxes énergétiques est de l'ordre de 1.6 % du PIB.**



Les pays en développement sélectionnés et les économies émergentes qui sont étudiés dans le présent rapport ne prélèvent pas de taxes spécifiques sur le carbone, et ne sont pas non plus dotés de systèmes d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. Tous, à l'exception du Nigéria, appliquent néanmoins des taxes sur l'énergie, notamment des droits d'accise sur les produits énergétiques et sur la consommation d'électricité (voir Encadré 3). Ces taxes sont un moyen d'accroître les recettes publiques, et de promouvoir une consommation d'énergie généralement plus respectueuse de l'environnement. Comme dans de nombreux pays de l'OCDE, des réformes sont possible, et permettraient d'améliorer les performances dans une perspective environnementale, financière et sociale, comme on le verra plus loin dans les sections 4 et 5.

Les droits d'accise sur les produits énergétiques sont les taxes énergétiques les plus courantes, mais parfois l'électricité est aussi taxée. Ces droits d'accise, même s'ils ne sont pas explicitement liés à un prix du carbone, s'apparentent à des taxes sur le carbone, en ce que l'impôt à payer augmente proportionnellement à la consommation d'énergies fossiles. Toutefois, ils ne s'appliquent habituellement qu'à certains types de produits énergétiques comme l'essence utilisée pour le transport routier, et ne permettent donc pas d'uniformiser le prix du carbone à l'échelle de l'économie. Les droits d'accise sur l'électricité s'appliquent à la production d'énergie (l'électricité), et ne varient généralement pas en fonction de la source d'énergie. Ils ont par conséquent tendance à renchérir les prix de l'électricité, y compris lorsque celle-ci est produite à partir de sources d'énergie propres (OCDE, 2019c).

Plusieurs des pays examinés dans le cadre de ce rapport taxent non seulement la consommation d'énergie, mais subventionnent également certaines formes de consommation d'énergie (voir Encadré 4). Ces mesures pèsent sur les finances publiques, et encouragent une consommation d'énergie souvent préjudiciable à l'environnement. Certaines de ces subventions ont pour effet de faire baisser effectivement les prix des combustibles

fossiles avant impôt pratiqués sur le marché intérieur à un niveau inférieur aux coûts d'approvisionnement, ce qui favorise une consommation excessive de produits énergétiques. C'est le cas, par exemple, de plusieurs combustibles liquides en Équateur, de l'essence au Nigeria et du GPL au Maroc. D'autres pays ciblent plus généralement le secteur de l'électricité, et réduisent les prix de l'électricité avant impôt en deçà du niveau de recouvrement des coûts. Aux Philippines, par exemple, la National Power Corporation, bénéficie d'une aide financière directe de l'État qui lui permet de fournir de l'électricité à moindre coût.

Les autorités pourraient recourir à des outils plus adaptés que les subventions à la consommation d'énergie pour atteindre les objectifs importants de l'action publique que sont de garantir l'accès à l'énergie et à un coût abordable. Les subventions à la consommation d'énergie ont en effet tendance à bénéficier aux consommateurs les plus aisés plutôt qu'aux plus pauvres, en particulier en valeurs absolues, et elles « sont généralement préjudiciables aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable » (Rentschler and Bazilian, 2016). L'élimination progressive des subventions pourrait permettre de flécher les fonds publics ainsi dégagés vers

des usages à plus forte valeur ajoutée, par exemple en apportant un soutien ciblé aux ménages modestes, afin de faire en sorte que de telles réformes ne soient pas qu'une aide à court terme, mais s'insèrent à plus long terme dans la stratégie de développement durable d'un pays (Rentschler and Bazilian, 2017). L'expérience du Maroc en matière de réforme des subventions offre un exemple de réussite à cet égard. Le gouvernement marocain a supprimé les subventions aux produits énergétiques en 2014, et a en parallèle mis en place de nouveaux programmes de protection sociale ciblés, et élargi les programmes existants, tout en apportant un soutien au secteur des transports publics<sup>1</sup>.

Toutes les formes de subventions à la consommation d'énergie ne sont pas dommageables pour le climat dans la même mesure. Les subventions à la consommation d'électricité entraînent une surconsommation, sans pour autant encourager directement la consommation de combustibles fossiles. En revanche, l'électrification apparaît comme une solution de décarbonation intéressante pour

1. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/23631/Fossil0fuel0su0g0country0experience.pdf>

### Encadré 3. Quelles sont les catégories de taxes sur lesquelles porte l'analyse ?

Le rapport TEU-DD procure des informations sur les différentes taxes spécialement applicables à la consommation d'énergie. Il s'agit notamment des taxes carbone, des taxes sur la consommation de produits énergétiques (« droits d'accise sur les produits énergétiques »), et des taxes sur la consommation d'électricité (« droits d'accise sur l'électricité »). Aucun des pays étudiés n'a toutefois prélevé de taxes carbone à proprement parler au cours de la période de référence, et aucun n'est doté d'un système d'échange de quotas d'émissions. Les exonérations, réductions et remboursements d'impôt sont pris en compte en ajustant les taux effectifs d'imposition en conséquence.

Certains pays prélèvent des taxes à la production assises sur l'exploitation des ressources énergétiques (des taxes sur l'extraction de pétrole, par exemple). Comme ces mesures agissant sur l'offre n'ont pas de lien direct avec la consommation d'énergie sur le plan intérieur, ces taxes ne sont pas étudiées dans le cadre du projet TEU-DD.

Les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes sur le chiffre d'affaires ne sont pas concernées par le projet TEU-DD. Comme la TVA s'applique en règle générale de la même manière à un large éventail de biens, elle ne modifie pas les prix relatifs des produits et des services, c'est-à-dire qu'elle ne renchérit pas les prix des biens et services fortement carbonés par rapport à d'autres produits plus propres. Il convient de noter qu'en raison de l'application d'un régime de TVA différencié et de taux préférentiels, il se peut que ces taxes ne soient pas économiquement neutres dans

la pratique. Cependant, étant donné que pour quantifier les effets d'un régime de TVA différencié, il faut disposer de données détaillées sur les prix, et que celles-ci ne sont en général pas disponibles pour la totalité des produits énergétiques, cet aspect n'est pas abordé dans le présent rapport. Les taux réduits de TVA, les taux zéro ou les exemptions sont mentionnés s'il y a lieu, et si des données sont disponibles.

Les droits de douane à l'importation ne sont pas non plus pris en compte, suivant le même principe que celui énoncé ci-dessus en ce qui concerne la TVA. Mais comme pour la TVA, ils peuvent avoir une incidence sur les prix relatifs des produits énergétiques s'ils ne s'appliquent pas largement à d'autres produits.

La base de données TEU-DD ne contient pas obligatoirement des données sur les taxes infranationales dont les recettes représentent moins de 20 % des recettes totales d'un pays provenant des taxes sur la consommation d'énergie. Un avis d'expert est nécessaire pour décider s'il convient d'inclure les taxes infranationales d'un pays dans la base de données. En ce qui concerne les pays examinés, il a été estimé que les taxes infranationales sur la consommation d'énergie n'auraient probablement pas une incidence significative, si bien qu'elles n'ont pas été modélisées. Lorsque les taux sont fixés au niveau infranational, par exemple par les municipalités, cette information est mentionnée dans les sections « Hypothèses » et « Avertissements » des notes de référence technique consultables en ligne.



## La forme la plus répandue de taxes sur l'énergie sont les droits d'accise sur les carburants routiers.

les transports, l'industrie et le chauffage. La baisse des coûts de l'électricité pourrait accélérer l'électrification de ces secteurs. Mais l'électrification, en tant que solution de décarbonation, n'a de sens que si le secteur de l'électricité lui-même se décarbone. En outre, les subventions à l'électricité représentent une charge dans un contexte de rigueur budgétaire, et leur existence pourrait freiner l'investissement direct étranger dans le secteur, et ralentir la transition vers un secteur de l'électricité moderne et capable de répondre aux besoins énergétiques décarbonés des pays. Lorsque l'élimination progressive des subventions n'est pas possible, par exemple parce qu'un soutien plus ciblé se heurte à des obstacles administratifs, on pourrait envisager de subordonner les subventions à l'électricité à une production électrique plus écologique. Un certain nombre de mesures adoptées par les pays en réponse à la pandémie de COVID-19 fournissent des exemples du soutien public en faveur d'une électricité propre. Le gouvernement colombien s'est par exemple engagé à accélérer plusieurs projets stratégiques dans le domaine des énergies renouvelables et du transport d'électricité, dans le cadre de son plan de relance<sup>2</sup>.

La part relative des taxes et des subventions liées à la consommation d'énergie varie d'un pays à l'autre, de même que l'effet net sur les finances publiques. Le Graphique 2 montre que dans onze des quinze pays examinés, les recettes fiscales dépassent le coût des subventions, ce qui signifie que la contribution globale aux finances publiques et à la mobilisation des ressources intérieures est positive. En moyenne, le produit net des taxes énergétiques représente 0.5 % du PIB. C'est en Jamaïque que la

contribution en pourcentage du PIB est la plus importante ; les taxes sur l'énergie génèrent des recettes qui représentent plus de 2 % du PIB. Il en résulte que dans ce pays, les taxes énergétiques sont la quatrième source la plus importante de recettes fiscales, après les impôts généraux sur les biens et services, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les bénéfices (respectivement 9.3 %, 3.1 % et 3.1 %), et devant les droits de douane et les taxes à l'importation, les impôts sur des services spécifiques, les cotisations de sécurité sociale et les impôts sur le patrimoine.

Le coût des subventions à la consommation d'énergie est parfois supérieur au produit des taxes sur l'énergie ; dans ce cas, l'effet net de la politique fiscale énergétique représente une charge pour les finances publiques. En 2018, quatre des pays examinés étaient dans cette situation : trois pays producteurs de pétrole, à savoir l'Équateur, l'Égypte, et le Nigéria, ainsi que le Sri Lanka, qui espère démarrer sa production en 2023.<sup>3</sup> La charge pour les finances publiques varie de 0.3 % du PIB environ au Sri Lanka à près de 2.8 % en Équateur. Le produit net des taxes énergétiques a depuis considérablement augmenté en Égypte, grâce à une réforme des subventions aux énergies fossiles (Egypt Oil & Gas, 2019). La réforme des subventions aux produits énergétiques en Égypte a été mise en œuvre comme prévu, et le pays est en passe d'éliminer totalement les subventions.<sup>4</sup> En juin 2020, le Nigéria a annoncé qu'il allait supprimer progressivement les subventions aux produits énergétiques.<sup>5</sup> Il convient toutefois de rappeler que le pays avait déjà tenté de mener une telle réforme en 2012, mais avait dû renoncer face aux protestations que cela avait suscité.<sup>6</sup>

2. [https://www.energypolicytracker.org/search-results/?\\_sfm\\_policy\\_category=clean%20unconditional&\\_sfm\\_sector=Power%20generation&\\_sfm\\_mechanism=assumption%20of%20environmental%20liabilities%20\(Hybrid\)-%2C-budget%20or%20off-budget%20transfer%20\(DT\)-%2C-debt%20write-offs%20\(Hybrid\)-%2C-equity%20injection%20or%20nationalisation%20\(Hybrid\)-%2C-fossil%20fuel%20subsidy%20reform-%2C-loan%20\(Hybrid\)-%2C-uncategorized](https://www.energypolicytracker.org/search-results/?_sfm_policy_category=clean%20unconditional&_sfm_sector=Power%20generation&_sfm_mechanism=assumption%20of%20environmental%20liabilities%20(Hybrid)-%2C-budget%20or%20off-budget%20transfer%20(DT)-%2C-debt%20write-offs%20(Hybrid)-%2C-equity%20injection%20or%20nationalisation%20(Hybrid)-%2C-fossil%20fuel%20subsidy%20reform-%2C-loan%20(Hybrid)-%2C-uncategorized)

3. <https://www.reuters.com/article/sri-lanka-oil-idUSL3N25N2H3>

4. Les détails propres à chaque pays sont abordés dans les notes par pays en ligne.

5. <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2020/10/10/nigeria-president-buhari-is-doing-away-with-petrol-subsidies>

6. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/23631/Fossil0fuel0su0g0country0experience.pdf>



*Les prix hors taxes de l'énergie peuvent ne pas correspondre au coût privé de l'approvisionnement, mais être en revanche subventionnés par le gouvernement sous une forme ou une autre.*

#### Encadré 4. Qu'entend-on par subventions dans le contexte du projet TEU-DD ?

On se heurte dans les pays en développement et émergents à un problème de méthodologie qui tient au fait que les prix hors taxes de l'énergie peuvent ne pas correspondre au coût privé de l'approvisionnement, mais être en revanche subventionnés par le gouvernement sous une forme ou une autre.

Ce rapport étudie les subventions qui ont pour effet de diminuer directement les prix de l'énergie consommée sur le marché intérieur. Ces subventions peuvent prendre la forme de transferts directs qui sont comptabilisés dans le budget de l'État et dans les états financiers des entreprises publiques. Il peut aussi s'agir de transferts induits par l'intermédiaire de prix réglementés ou de tarifs imposés. Il convient de noter que la réglementation des prix ou des tarifs ne représente pas nécessairement par nature un transfert induit, par exemple si le prix maximum réglementé des produits énergétiques est supérieur aux coûts privés d'approvisionnement. Le projet TEU-DD recense les subventions applicables à la consommation d'énergie sur le marché intérieur.

Les subventions associées aux facteurs de production tels que le travail, la terre et les ressources naturelles (autres que les sources d'énergie), le capital, la connaissance et la recherche et développement, qui peuvent indirectement influencer les prix de l'énergie, ne sont pas prises en compte. Les subventions pour le développement des infrastructures, par exemple les projets d'électrification des zones rurales, sont également exclues. Compte tenu des limites inhérentes aux données, les subventions croisées ne sont pas non plus systématiquement modélisées. Les subventions croisées consistent à majorer le prix payé par certains groupes d'utilisateurs, et à utiliser les recettes ainsi obtenues afin de proposer des prix plus bas à d'autres groupes de consommateurs.

Cette publication adopte une approche différente de celle de l'Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles (l'« Inventaire »)<sup>1</sup>, qui porte sur un plus large éventail de mesures, dont beaucoup n'ont pas pour effet de réduire les prix à la consommation<sup>2</sup>. L'Inventaire englobe les transferts budgétaires directs

et les dépenses fiscales qui procurent un avantage ou une préférence pour la production ou la consommation de combustibles fossiles, soit en termes absolus, soit par rapport à d'autres activités ou produits. La plupart des mesures de soutien recensées correspondent à des dépenses fiscales.

Le projet TEU-DD (et TEU) couvre notamment les dépenses fiscales afférentes aux taxes sur l'énergie et le carbone, qui constituent un sous-ensemble des dépenses fiscales répertoriées dans l'Inventaire. Cependant, elles ne sont pas considérées comme une forme de soutien aux énergies fossiles, mais intégrées dans le taux effectif de la taxe sur l'énergie ou le carbone qui en résulte, après déduction des exonérations, réductions de taux et remboursements applicables. Par exemple, si un pays exclut le kérosène utilisé pour le transport aérien intérieur de sa taxe sur les carburants, et le comptabilise comme une dépense fiscale, dans le cadre du projet TEU-DD, le résultat serait un taux effectif d'imposition de zéro pour le kérosène d'aviation. Dans l'Inventaire, une telle mesure est considérée comme une dépense fiscale, à condition que les autorités la déclarent comme telle.

Le projet TEU-DD adopte une approche plus restrictive que celle de l'Inventaire en ce qui concerne les subventions aux énergies fossiles. Il n'est pas possible d'effectuer une comparaison directe entre les pays examinés dans le cadre du projet TEU-DD, car ils ne sont pas couverts par l'Inventaire. En ce qui concerne les pays de l'OCDE, les différences entre les subventions répertoriées dans le projet TEU-DD et dans l'Inventaire tiennent pour l'essentiel au traitement des dépenses fiscales décrit plus haut, qui représentent 81 % des subventions aux énergies fossiles identifiées dans les pays de l'OCDE.

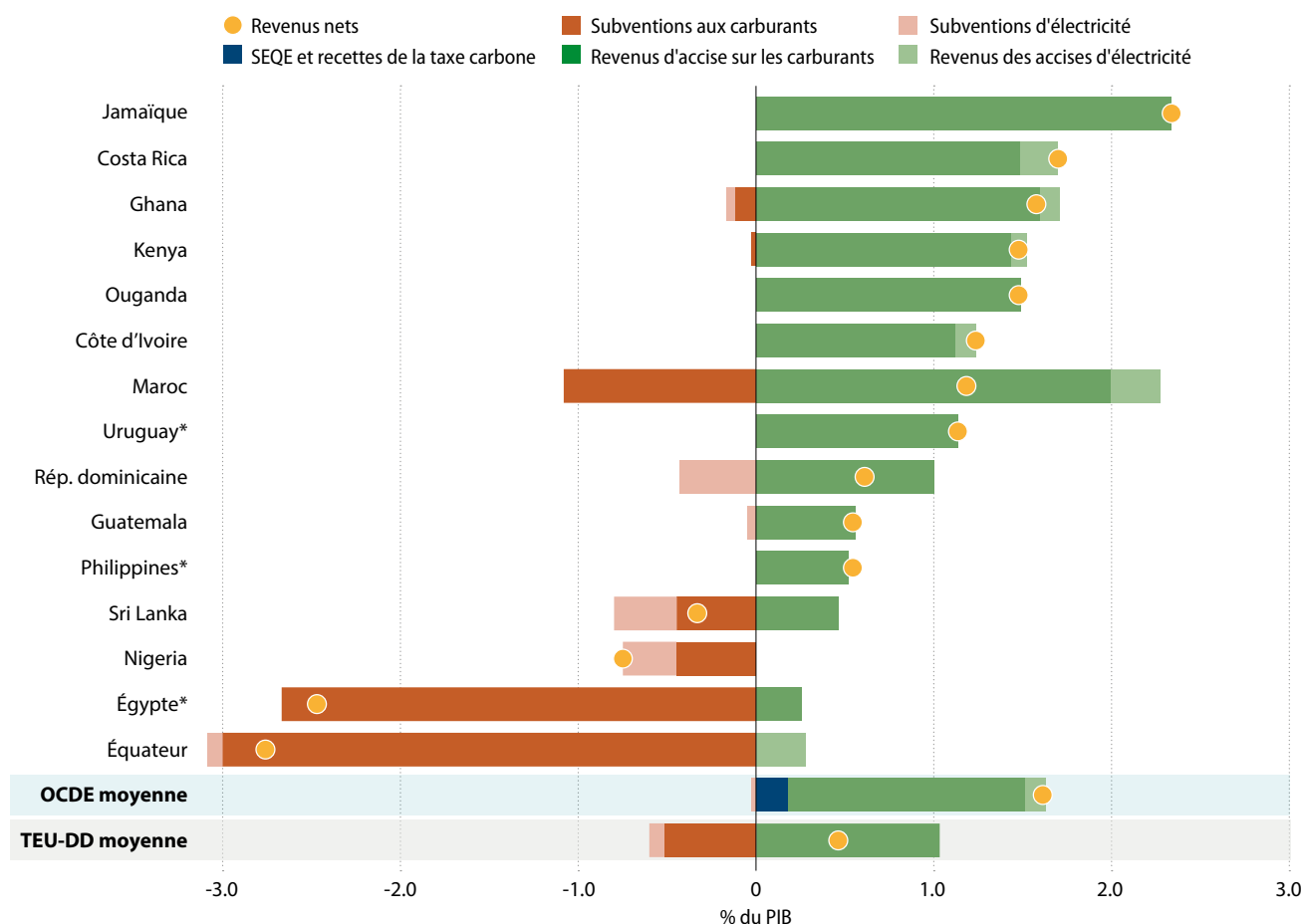
Les transferts directs représentent 19 % des subventions aux énergies fossiles dans les pays de l'OCDE, dont 39 % relèvent du champ d'application plus restreint du projet TEU-DD et sont, par conséquent, prises en compte dans ce rapport. Plus précisément, 63 % des estimations de soutien aux consommateurs provenant de l'Inventaire ont été reprises dans le projet TEU-DD, 10 % des estimations de soutien aux producteurs, et 0 % des estimations de soutien aux services d'intérêt général.

1. <https://www.oecd.org/fossil-fuels/data/>

2. <http://www.oecd.org/fossil-fuels/methodology/>



GRAPHIQUE 2. Recettes nettes des taxes énergétiques, 2018



**Note :** Le produit net des taxes énergétiques représente une estimation ascendante du produit net généré par les taxes, diminué des subventions à la consommation d'énergie. La base d'imposition est calculée à partir des données relatives à la consommation d'énergie de 2017 pour les pays étudiés dans le cadre du projet TEU-DD et de 2018 pour les pays membres de l'OCDE, tirées de l'AIE (2020), Statistiques et bilans énergétiques mondiaux de l'Agence internationale de l'énergie. En multipliant les taux d'imposition et de subvention en vigueur par la base énergétique, il est possible d'obtenir des estimations ascendantes des recettes fiscales assises sur la consommation d'énergie et des subventions correspondantes. Les estimations ascendantes ne correspondent pas nécessairement aux recettes et dépenses réelles, entre autres en raison des différences entre l'année de référence et la date du calcul du taux. Les estimations de recettes issues des systèmes d'échange de quotas d'émissions excluent les recettes privées pouvant résulter de la vente de permis attribués gratuitement. En Égypte et aux Philippines, le produit net des taxes sur l'énergie a sensiblement augmenté depuis 2018, l'Égypte ayant supprimé progressivement la plupart des subventions à la consommation d'énergie, tandis que les Philippines ont mis en œuvre une réforme majeure de la fiscalité. En Uruguay, certains produits énergétiques (gazole, GPL, fioul, gaz naturel) sont soumis à la TVA et non à un droit d'accise, mais par souci de cohérence avec l'approche adoptée dans le cadre du projet TEU, la TVA n'est pas modélisée.

Source : TEU-DD.

- **Les taxes sur la consommation d'énergie, ainsi que les recettes tirées de la vente de quotas d'émissions, contribuent de façon relativement plus importante aux finances publiques dans les pays de l'OCDE.**

En moyenne, le produit net des taxes énergétiques y représente 1.6 % du PIB. Les paiements relatifs à la compensation des coûts indirects liés à la hausse des prix de l'électricité résultant du SCEQE, classés ici comme des subventions en faveur de l'électricité, constituent un des rares exemples de subventions à la consommation

d'énergie. Il existe aussi des subventions aux produits énergétiques. Elles prennent principalement la forme de mesures de soutien qui ont un impact sur les prix du gaz naturel (et parfois sur les prix d'autres combustibles comme le gazole et le fioul) utilisé pour le chauffage dans le secteur résidentiel.<sup>7</sup>

7. Les subventions à l'énergie qui répondent à la définition du projet TEU-DD comprennent les mesures en place en Australie, au Chili, en Colombie, aux États-Unis, en Grèce, en Hongrie et en Pologne. Dans les pays de l'OCDE, les mesures de soutien sont généralement soumises à des conditions de ressources. Les aides destinées aux ménages, qui ne sont pas subordonnées à la consommation d'énergie, comme l'allocation combustible en Irlande, ne sont pas considérées comme des subventions énergétiques dans le cadre du projet TEU-DD, car les bénéficiaires sont libres de la dépenser comme bon leur semble.

# 4 Les prix du carbone sont bas

## PRINCIPAUX MESSAGES

- **Comme 13 des 15 pays considérés appliquent déjà des droits d'accise sur les produits énergétiques, il serait relativement simple, sur le plan administratif, de réformer la fiscalité du carbone.**
- **Les combustibles les plus polluants, au premier rang desquels figure le charbon, sont souvent parmi les moins taxés.**
- **Les énergies fossiles de chauffage, de cuisson et d'éclairage font souvent l'objet de tarifs réduits ou subventionnés. Il convient de bien réfléchir avant d'accroître les tarifs applicables à ces produits énergétiques en raison de leurs très probables répercussions imprévues. Ainsi, une conversion au charbon pourrait aggraver la situation sanitaire, environnementale et budgétaire. L'accessibilité financière constitue également une grande source de préoccupation.**

Aucun des pays étudiés ne détermine un prix explicite du carbone via une fiscalité dédiée ou un système d'échange de droits d'émission. Tous cependant, à l'exception de l'Équateur et du Nigéria, appliquent des droits d'accise économiquement proches d'une fiscalité du carbone et, dans la plupart des cas, supérieurs aux subventions aux combustibles (voir section 3). Leurs tarifs effectifs du carbone sont donc généralement supérieurs à zéro. Une réforme de la tarification des émissions serait relativement simple à mettre en œuvre du point de vue administratif puisque la plupart des pays considérés ont déjà mis en place des taxes sur les combustibles (Encadré 5).

- **Le tarif effectif du carbone (TEC) est le prix total qui s'applique aux émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation d'énergie du fait des droits d'accise sur les produits énergétiques, des taxes explicites sur le carbone et des échanges de droits d'émission, déduction faite des subventions aux combustibles.<sup>1</sup>**

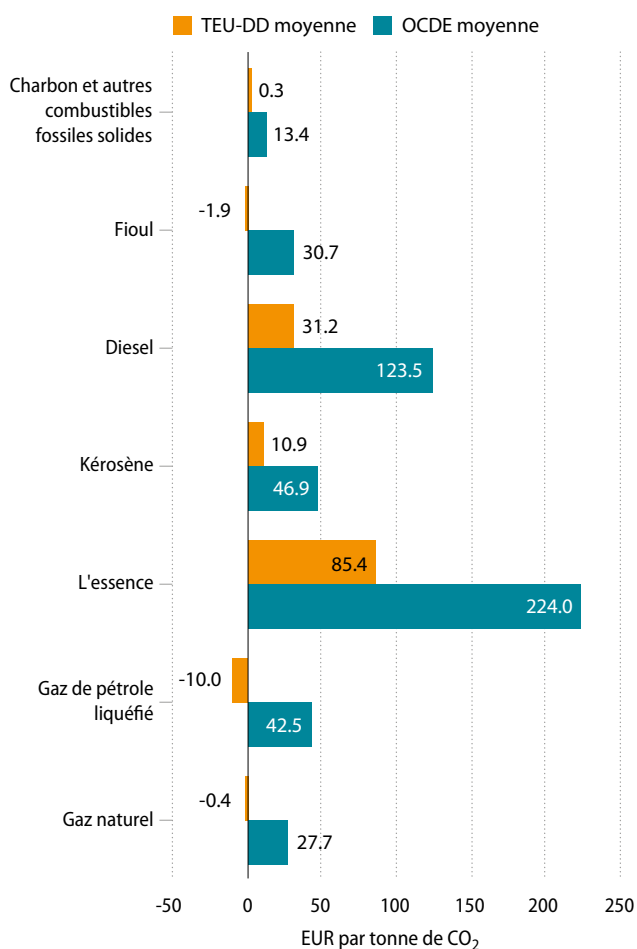
Un TEC plus élevé encourage les consommateurs et les producteurs à utiliser des sources d'énergie plus propres ou à réduire leur consommation d'énergie, ce qui évite des émissions de CO<sub>2</sub> et une pollution locale, tout en contribuant à mobiliser les ressources locales (OCDE, 2018a). Le Graphique 3 montre comment le TEC diffère selon l'énergie fossile considérée mais aussi entre les pays étudiés et l'OCDE.

Les TEC du charbon et autres combustibles fossiles solides sont parmi les plus faibles, tant dans la zone OCDE que dans les pays étudiés. Plus précisément, le TEC moyen appliqué au charbon et aux autres combustibles fossiles solides s'élève à 0,3 EUR par tonne de CO<sub>2</sub> dans les pays étudiés, contre 13,4 EUR dans la zone OCDE, ce qui, dans les deux cas, est inférieur à la valeur basse communément retenue pour estimer le préjudice que les émissions de CO<sub>2</sub> occasionnent à la société (30 EUR par tonne de CO<sub>2</sub> (OCDE, 2018a)) et aux prix du carbone nécessaires à court terme pour atteindre les objectifs de neutralité carbone (Kaufman et al., 2020). Il convient néanmoins de noter que certains des pays pionniers en matière de fiscalité carbone ont opté pour des tarifs beaucoup plus faibles que cette valeur de référence (par exemple, environ 3 EUR par tonne de CO<sub>2</sub> à Singapour, où le champ d'application de la nouvelle taxe est toutefois très étendu).

1. Les taxes sur l'électricité et les subventions connexes En sont exclues car leur barème ne repose généralement pas sur le contenu en carbone de la source d'énergie utilisée pour produire l'électricité taxée.

GRAPHIQUE 3. **Taux effectifs moyens d'imposition du carbone par combustible, 2018**

Le TEC est le prix total qui s'applique aux émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation d'énergie sous l'effet des taxes et des échanges de droits d'émission, déduction faite des subventions aux combustibles fossiles.



**Note :** la moyenne considérée est la moyenne arithmétique simple, non pondérée, calculée pour l'ensemble des pays. La moyenne OCDE inclut les prix à la marge des permis délivrés dans le cadre d'un système d'échange, établis sur la base des données préliminaires relatives aux tarifs effectifs du carbone qui seront pratiqués en 2021 et du montant des subventions liées à la consommation d'énergies fossiles tel qu'estimé à l'aide de la base de données de l'Inventaire des mesures de soutien pour les combustibles fossiles (OCDE 2018b). Les énergies fossiles sont classées en fonction de leur contenu en carbone par unité d'énergie. Le volume des émissions de CO<sub>2</sub> est calculé à l'aide des données sur la consommation d'énergie indiqués dans l'édition 2020 du rapport de l'AIE World Energy Statistics and Balances, qui se rapportent à 2017 pour les pays étudiés et à 2018 pour la zone OCDE.

Source : TEU-DD.

- **Le changement climatique n'est pas la seule externalité associée à l'utilisation du charbon ;**
- **le coût très élevé de la pollution atmosphérique locale justifie également d'augmenter le tarif**
- **d'utilisation de ce combustible.**



**Encadré 5. Sur le plan administratif, il est relativement simple de réformer la fiscalité carbone assise sur les combustibles**

Administrativement parlant, il serait relativement simple de réformer les droits d'accise sur les produits énergétiques afin qu'ils concordent mieux avec les coûts climatiques de leur consommation. Les taxes carbone assises sur les combustibles constituent la forme de fiscalité carbone la plus répandue dans les pays de l'OCDE et du G20, dont la France, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède (OCDE, 2019c).

En prenant les combustibles comme assiette, les pays, au lieu de taxer directement les émissions de CO<sub>2</sub>, calculent le taux d'imposition applicable en une unité communément employée dans le commerce, par exemple en kilogrammes dans le cas des combustibles solides, en litres dans le cas des combustibles liquides et en mètres cubes dans le cas des combustibles gazeux.

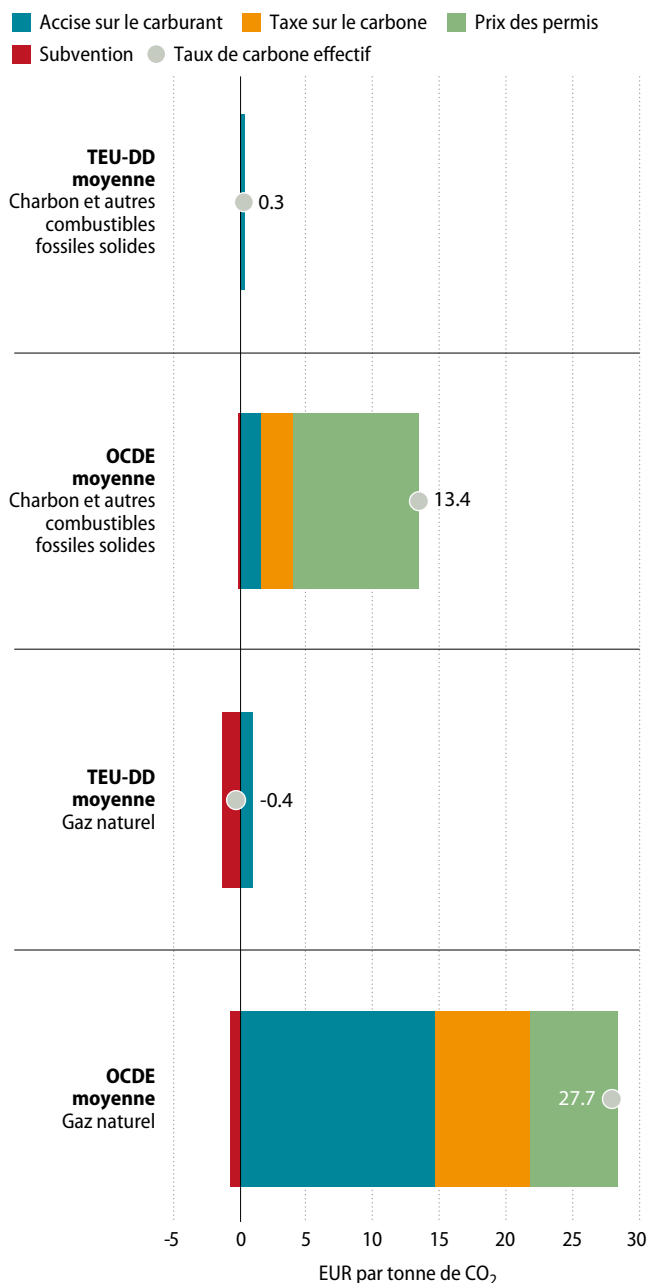
À titre d'illustration, le tableau ci-dessous indique à combien une taxe carbone fixée à 30 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>, valeur de référence basse habituellement retenue dans les pays de l'OCDE et du G20 (voir section 4), équivaut dans différentes unités communément employées dans le commerce. Les taxes carbone assises sur les combustibles peuvent être perçues auprès des fournisseurs de la même façon que les droits d'accise existants, ce qui maintient au plus bas le coût administratif et la complexité de l'exercice.

**À combien une taxe carbone de 30 EUR par tonne de CO<sub>2</sub> équivaut dans les unités communément employées dans le commerce ?**

Type de produit énergétique	Valeur basse de référence (30 EUR par tonne de CO <sub>2</sub> )
Charbon et autres combustibles fossiles solides	6.24 centimes d'euro par kilogramme
Fioul	8.94 centimes d'euro par litre
Carburant diesel	7.99 centimes d'euro par litre
Kérosène	7.58 centimes d'euro par litre
Essence	6.86 centimes d'euro par litre
GPL	4.75 centimes d'euro par litre
Gaz naturel	5.13 centimes d'euro par mètre cube

Source : OCDE (2019c).

GRAPHIQUE 4. **Composition des taux effectifs moyens du carbone appliqués au charbon et au gaz naturel, 2018**



**Note :** la moyenne considérée est la moyenne arithmétique simple, non pondérée, calculée pour l'ensemble des pays. La moyenne OCDE inclut les prix à la marge des permis délivrés dans le cadre d'un système d'échange, établis sur la base des données préliminaires relatives aux tarifs effectifs du carbone qui seront pratiqués en 2021 et du montant des subventions liées à la consommation d'énergies fossiles tel qu'estimé à l'aide de la base de données de l'Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles. Les énergies fossiles sont classées en fonction de leur contenu en carbone par unité d'énergie. Le volume des émissions de CO<sub>2</sub> est calculé à l'aide des données sur la consommation d'énergie indiqués dans l'édition 2020 du rapport de l'AIE World Energy Statistics and Balances, qui se rapportent à 2017 pour les pays étudiés et à 2018 pour la zone OCDE.

Source : TEU-DD.

Pourtant, des pays étudiés, seuls le Maroc et les Philippines imposent le charbon,<sup>2</sup> tandis que cinq n'en font actuellement pas usage (Côte d'Ivoire, Équateur, Ghana, Nigéria et Ouganda, voir section 2). Aucun ne subventionne la consommation du charbon. Les pays de l'OCDE sont eux-mêmes peu nombreux à imposer le charbon employé dans l'industrie et la production d'électricité. Cela dit, comme indiqué dans le Graphique 4, leurs systèmes d'échange de droits d'émission établissent un signal-prix du carbone) (OCDE, 2019c). Il existe bien des subventions en faveur de la consommation de charbon dans la zone OCDE, mais elles sont rares et si elles n'apparaissent pas dans le graphique 3, c'est parce qu'elles ne se chiffrent en moyenne qu'à 0.05 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>.

Le TEC moyen appliqué au gaz naturel dans les pays étudiés est négatif (-0.4 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>), du fait que son utilisation est subventionnée en Équateur et échappe à tout impôt dans les autres, à l'exception de l'Égypte, de la Jamaïque, du Maroc et de la République dominicaine.<sup>3</sup> À l'inverse, la moyenne OCDE (27.7 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>) se rapproche de la valeur basse de référence fixée à 30 EUR, malgré un taux moyen de subvention de 0.62 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>. Les accises sur les combustibles représentent plus de la moitié de la composante carbone du prix du gaz naturel, devant les taxes carbone.

Que ce soit dans les pays étudiés ou dans la zone OCDE, le TEC du gaz naturel est inférieur à celui du charbon, ce qui peut se justifier du point de vue environnemental. Le gaz naturel est généralement considéré comme le plus propre des combustibles fossiles, sous réserve que les fuites de méthane soient maîtrisées. Du point de vue climatique, le TEC exprimé par tonne de CO<sub>2</sub> devrait être le même pour tous les produits énergétiques à l'origine d'émissions. Du point de vue environnemental en revanche, il serait logique d'assujettir le gaz naturel à un TEC par tonne de CO<sub>2</sub> plus faible que dans le cas du charbon puisque le coût de la pollution atmosphérique imputable au charbon est généralement plus élevé (OCDE, 2019c)<sup>4</sup>.

Les TEC du carburant diesel et de l'essence sont les plus élevés. Dans les pays étudiés, le TEC moyen du diesel s'élève à 30.7 EUR par tonne de CO<sub>2</sub> (contre 123.5 EUR en moyenne

2. Ces deux pays imposent le charbon servant à produire de l'électricité mais, dans le cas du Maroc, à un taux plus faible que celui appliqué au charbon à usage industriel.
3. Lorsqu'elle existe, l'imposition du gaz naturel est relativement faible. L'Égypte et le Maroc n'imposent pas le gaz naturel qui sert à produire de l'électricité. Cinq des 15 pays étudiés ne recourent pas au gaz naturel.
4. Dans les pays de l'OCDE, le gaz naturel est plus imposé que le charbon en termes relatifs car son utilisation est communément plus fréquente dans les secteurs résidentiel et commercial où, généralement, le montant des taxes excède le prix du carbone résultant du système d'échange de permis d'émission.

dans la zone OCDE) et celui de l'essence à 85.4 EUR (contre 224 EUR dans la zone OCDE). Que ce soit dans les pays étudiés ou la zone OCDE, le diesel et l'essence sont les principaux carburants utilisés dans les transports routiers. En moyenne, le secteur routier est responsable de 22.0 % des émissions imputables à la consommation d'énergie dans les pays étudiés, contre 26.1 % dans les pays de l'OCDE.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de taxer les carburants routiers à des taux relativement élevés. En particulier dans le transport routier urbain, les externalités non climatiques de la consommation d'essence et de carburant diesel, telles que la congestion et la pollution atmosphérique locale, peuvent occasionner un coût considérable (Marten and van Dender, 2019 ; Teusch and Braathen, 2019). Lorsqu'il n'est pas possible de déployer des instruments d'action de manière plus ciblée, il peut être efficace de recourir aux droits d'accise pour faire payer ces externalités aux pollueurs.

Du point de vue environnemental, il est justifié de taxer plus fortement le carburant diesel que l'essence. Du point de vue climatique, il y a lieu d'appliquer un tarif identique (par tonne par CO<sub>2</sub>) au carburant diesel et à l'essence, ce qui rend le carburant diesel plus fortement taxé au litre puisque chaque litre consommé produit davantage de CO<sub>2</sub> que l'essence. De même, le préjudice non climatique est plus important par litre de diesel que d'essence consommé. Il s'agit notamment d'externalités environnementales telles que la pollution de l'air et la congestion (Harding, 2014). Pourtant, seulement trois des 15 pays étudiés (Égypte, Jamaïque et Nigéria) appliquent un tarif effectif par litre plus élevé au carburant diesel à usage routier qu'à l'essence, tandis que le Ghana pratique un tarif identique à l'égard des deux carburants (Graphique 5). La situation est à peu près la même dans la zone OCDE (malgré un taux d'imposition sensiblement plus important et partout positif), où seuls les États-Unis, le Mexique et la Suisse appliquent des tarifs plus élevés à l'égard du carburant diesel (OCDE, 2019c).

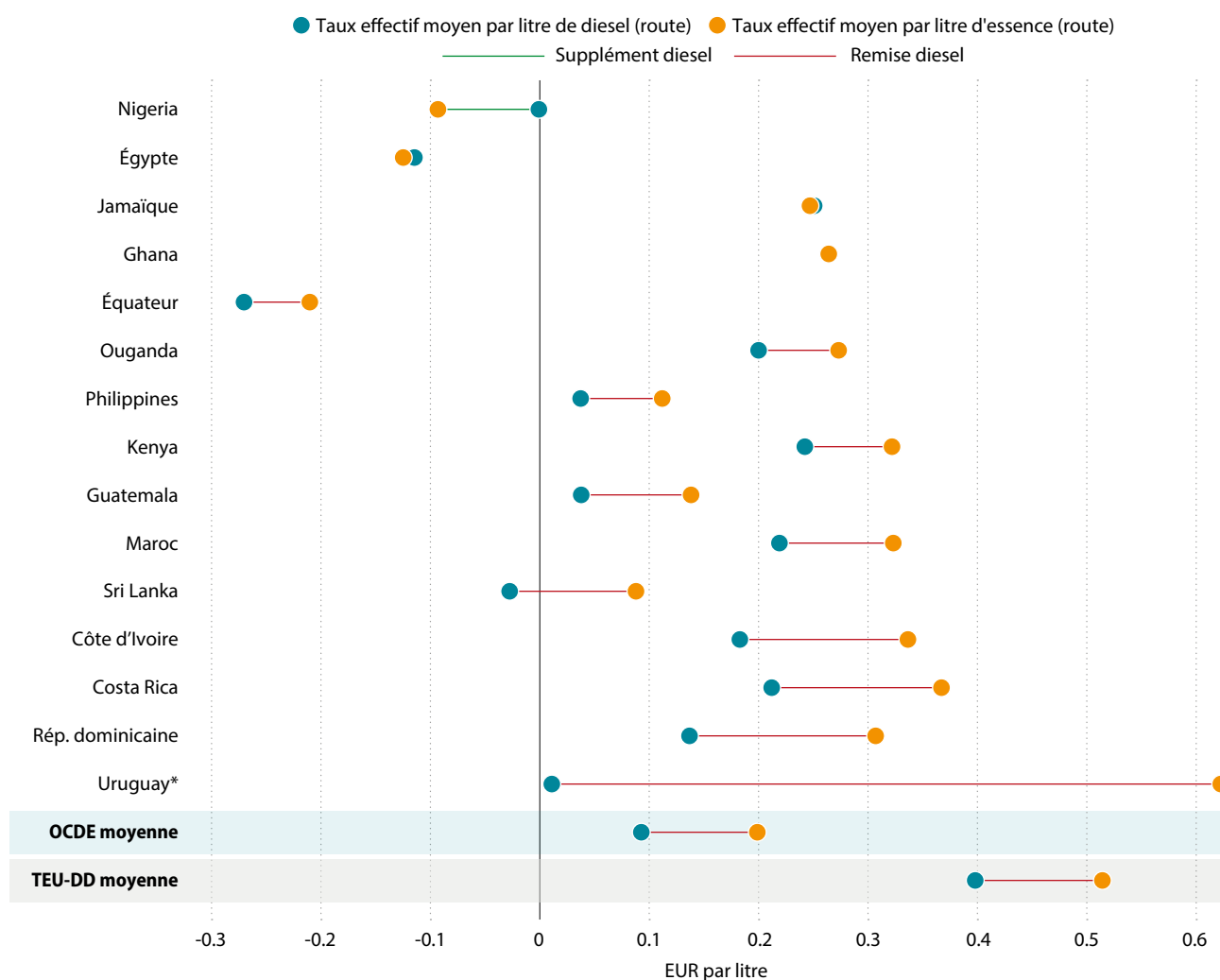
*Seulement trois (Égypte, Jamaïque et Nigéria) des 15 pays étudiés appliquent un tarif effectif par litre plus élevé au carburant diesel à usage routier qu'à l'essence.*



Dans les pays étudiés, l'utilisation des combustibles de chauffage et de cuisson est très faiblement taxée quand elle n'est pas subventionnée. Le TEC moyen du fioul s'élève à -1.9 EUR (contre 30.7 EUR en moyenne dans la zone OCDE) par tonne de CO<sub>2</sub> et celui du GPL à -10 EUR (contre 42.5 EUR). Il peut être sensé de favoriser l'utilisation du GPL moyennant le système de prélèvements et de prestations pour éviter les coûts considérables que les autres modes populaires (bois de chauffe ou charbon de bois) occasionnent pour la santé. Les subventions en faveur du GPL sont souvent considérées comme une étape intermédiaire vers l'élimination progressive des subventions aux énergies fossiles et le déploiement d'un système de transferts assortis de conditions de ressources.

Toute réforme des taxes et subventions énergétiques impliquant le GPL et d'autres combustibles fossiles de chauffage, de cuisson et d'éclairage doit être mise en œuvre avec vigilance, en particulier en ces temps de COVID-19. Un défi clé de la réforme est d'assurer l'accès à des solutions alternatives de chauffage et de cuisson abordables et (même) moins polluantes, notamment celles fondées sur l'électricité d'origine solaire. En outre, les États doivent veiller à ce que leurs citoyens ne fuient pas l'impôt en recourant de nouveau au charbon de bois et à d'autres combustibles analogues encore plus nuisibles. Comme examiné ci-dessous, une réforme de la tarification carbone pourrait avoir d'autres répercussions imprévues sur la santé, l'environnement (par exemple, déforestation) et les recettes fiscales (Olabisi et al., 2019).

GRAPHIQUE 5. Taxation du carburant diesel



**Note :** les chiffres de la consommation de combustibles ont été calculés à l'aide des données sur la consommation d'énergie indiqués dans l'édition 2020 du rapport de l'AIE *World Energy Statistics and Balances*, qui se rapportent à 2017 pour les pays étudiés et à 2018 pour la zone OCDE. En Uruguay, le carburant diesel est assujéti à la TVA (exclue du champ de la présente étude), mais n'est pas soumis à l'accise, tandis que l'essence échappe à la TVA, mais pas à l'accise.

**Source :** TEU-DD.

# 5 Dans quelle mesure la réforme des prix du carbone pourrait-elle contribuer à la mobilisation des ressources intérieures ?

## PRINCIPAUX MESSAGES

- **Les pays examinés dans le cadre du projet TEU-DD seraient à même d'accroître leurs recettes publiques d'environ 1 % du PIB en moyenne s'ils portaient leurs taux de taxation des combustibles fossiles au niveau de référence de 30 EUR par tonne de CO<sub>2</sub>. Le potentiel de recettes varie sensiblement d'un pays à l'autre, ce qui reflète les écarts de niveau d'imposition et les différences dans les schémas de consommation d'énergie avant la réforme.**
- **L'application de taxes ou d'autres instruments de politique fiscale environnementale permettrait à certains pays de sauter l'étape du recours au charbon et à d'autres combustibles fossiles dans leur processus de développement économique.**
- **La tarification du carbone imposera moins d'arbitrages sociaux, économiques et environnementaux si elle s'accompagne de mesures qui assurent un accès abordable à des solutions de substitution plus propres.**



De combien les recettes fiscales augmenteraient-elles si les TEC étaient portés à la valeur de référence de 30 EUR par tonne de CO<sub>2</sub> pour l'ensemble des combustibles fossiles ? Cette valeur de référence est une estimation basse du coût des répercussions climatiques de l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub> (OCDE, 2018a) et des prix du carbone nécessaires à court terme pour atteindre les objectifs de neutralité carbone (Kaufman et al., 2020).

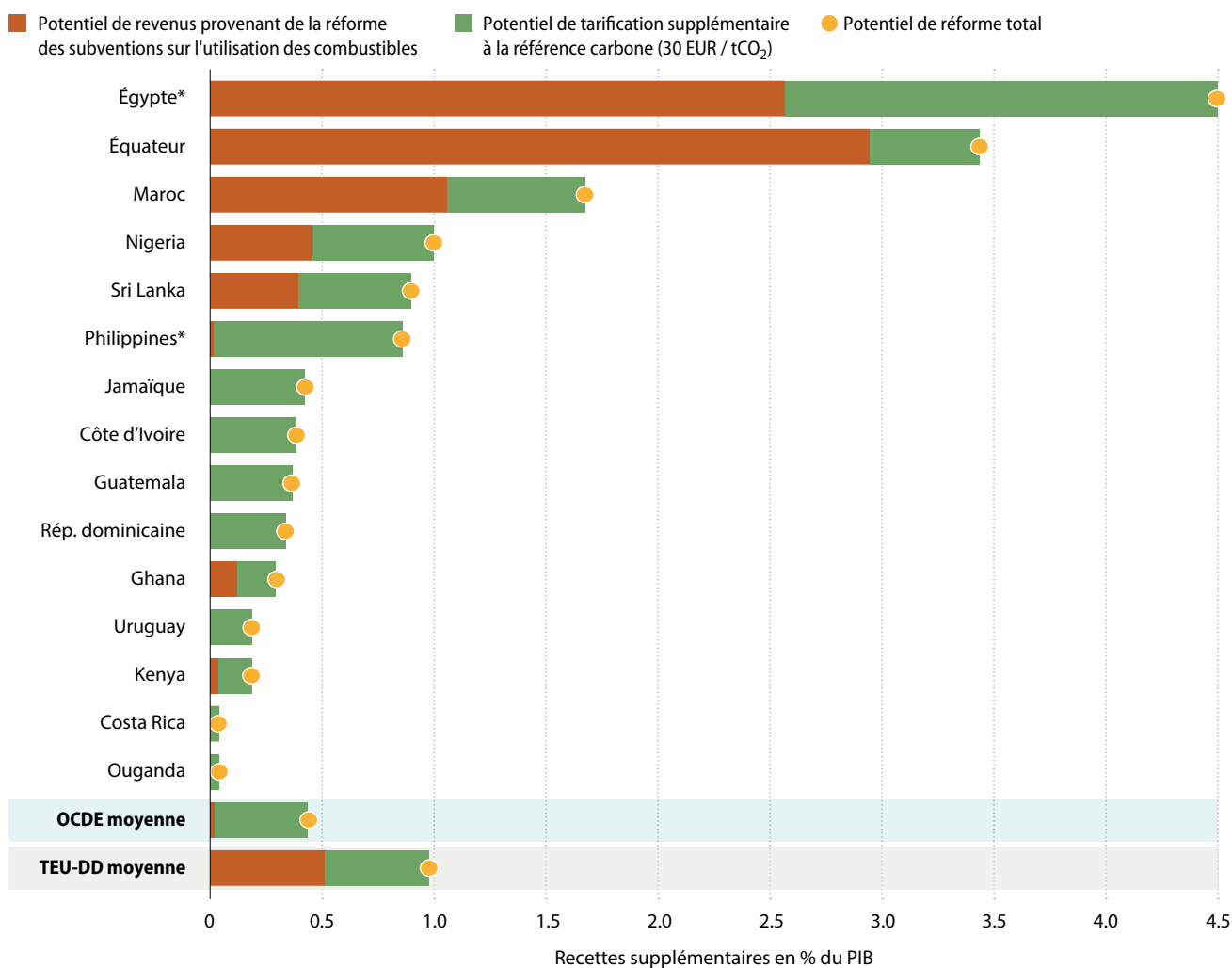
Le potentiel de recettes d'une taxation du carbone à hauteur de 30 EUR par tonne varie sensiblement d'un pays à l'autre. Les pays étudiés seraient en mesure de lever ainsi l'équivalent d'environ 1 % du PIB en moyenne, mais cette moyenne masque le fait que certains n'en tireraient presque rien, à moins de porter la taxation du carbone à un niveau de référence supérieur (Costa Rica, Uruguay), tandis que d'autres pourraient accroître leurs recettes publiques de l'équivalent de plus de 1.5 % du PIB (Égypte, Équateur, Maroc), comme le montre le Graphique 6.

Le potentiel de recettes varie suivant les pays pour deux raisons principales. Premièrement, les prix du carbone en vigueur avant la réforme sont très différents, et plus ils sont élevés, plus le potentiel de recettes en cas de relèvement des taxes à un niveau de référence donné est réduit. En Ouganda, par exemple, où les énergies fossiles sont en majeure partie consommées dans le secteur routier, les taux d'imposition existants dépassent déjà la valeur de référence basse du carbone. Dans ce pays, le défi consiste à garantir une progression de l'accès à l'énergie respectueuse de l'environnement – il ne faut donc pas forcément s'attendre à des gains de recettes importants, mais le système fiscal peut servir à assurer une trajectoire de développement verte.

Deuxièmement, l'intensité carbone de la consommation d'énergie varie d'un pays à l'autre. Dans les pays qui n'utilisent pas le charbon à l'heure actuelle, la réforme de la fiscalité et des subventions, voire une simple interdiction (Collier and Venables, 2013) incite à sauter l'étape du charbon dans la production d'électricité et l'industrie. En faisant l'impasse sur le charbon et d'autres énergies fossiles, un pays se prive certes de recettes liées au carbone, mais s'épargne aussi des actifs échoués et favorise la mise en place d'un système électrique moderne.

GRAPHIQUE 6. **Potentiel de recettes représenté par la réforme des prix du carbone**

Hausse potentielle des recettes fiscales dans l'hypothèse où les TEC seraient portés au niveau de référence de 30 EUR/tCO<sub>2</sub> sur l'ensemble des énergies fossiles



**Note :** L'Égypte et les Philippines ont entretemps mis en œuvre des réformes de la fiscalité et des subventions énergétiques, si bien que le potentiel de recettes restant en cas de tarification à 30 EUR est à présent moindre. Les réponses comportementales ont été prises en compte dans les estimations de recettes au moyen des élasticités-prix du carbone estimées par Sen et Vollebergh (2018)]. Les recettes estimées comprennent celles qui pourraient provenir de la mise aux enchères des quotas des SEQE si ceux-ci cessaient d'être attribués gratuitement dans les pays concernés. Pour calculer le potentiel de recettes représenté par la réforme des subventions aux combustibles fossiles, seules les réformes définies dans la présente étude sont prises en compte (voir encadré 4). Le volume actuel des émissions de CO<sub>2</sub> est calculé à partir des données sur la consommation d'énergie figurant dans l'édition 2020 du rapport de l'AIE World Energy Statistics and Balances, qui se rapportent à 2017 pour les pays étudiés et à 2018 pour la zone OCDE.

**Source :** TEU-DD.

Un programme de réforme équitable est essentiel pour faire en sorte que les groupes vulnérables, qui sont souvent touchés de façon disproportionnée par le changement climatique, aient accès à une énergie propre et abordable. Dans cette optique, une étape importante consiste à étudier attentivement les effets redistributifs des projets de réforme. Il s'agit de se donner les moyens de concevoir et de mettre en œuvre des mesures concrètes de compensation qui tiennent compte des situations locales, pour faire en sorte que les réformes préservent ou (mieux encore)

renforcent le pouvoir d'achat des groupes vulnérables. Une solution consiste à mettre une partie des recettes procurées par la réforme des prix du carbone au service des objectifs sociaux. Les Philippines, par exemple, ont mené des réformes en observant une période de transition durant laquelle les prix ont été ajustés progressivement, et les consommateurs d'électricité marginalisés ont bénéficié d'un transfert en espèces exceptionnel.<sup>1</sup>

1. <https://doi.org/10.6027/ANP2016-778>.



- **La taxation des énergies fossiles encouragera certains consommateurs d'énergie à se tourner vers les biocombustibles. Pour que cette évolution soit souhaitable, la production des biocombustibles doit être durable.**

Le risque est réel de voir la transition vers les bioénergies stimuler le déboisement ou avoir d'autres conséquences non viables, surtout dans les pays en développement qui sont dotés d'institutions moins solides pour concevoir, mettre en œuvre et faire respecter les mesures de compensation, ainsi que pour garantir la durabilité des biocombustibles. C'est pourquoi il est essentiel que la réforme des prix du carbone s'accompagne de mesures visant à prévenir ce genre d'effets pervers. Selon les conditions locales, les pouvoirs publics pourront s'en remettre à la fiscalité et aux paiements pour services écosystémiques, ou ils devront faire appel à des instruments autres qu'économiques pour éviter une utilisation non viable des biocombustibles.

Les craintes pour la compétitivité constitueront un obstacle de taille sur la voie de la réforme (Rentschler, Kornejew and Bazilian, 2017), mais une réforme appliquée de façon graduelle, en commençant par des taux d'imposition peu élevés, est peu susceptible d'avoir d'importants effets dommageables. Les données concernant les pays de l'OCDE permettent de conclure à l'absence d'effets perceptibles, du moins aux niveaux de prix actuels (Venmans, Ellis and Nachtigall, 2020). Comme le montrent des données inédites sur l'impact de la modification des prix de l'énergie sur les résultats des industries de transformation dans deux grandes économies en développement (l'Indonésie et le Mexique), si l'augmentation des prix de l'électricité a effectivement nui aux résultats des usines, le renchérissement des combustibles a fait progresser la productivité et les bénéfices des usines manufacturières.<sup>2</sup>

2. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3485923](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3485923)

*La mise en œuvre de réformes équitables est essentielle pour que les groupes vulnérables, tendantiellement plus touchés par les effets du changement climatique, aient accès à une énergie propre et abordable.*



## 6 Enseignements et prochaines étapes

- **Le moment est venu d'évoluer vers une tarification explicite du carbone.**
- **La réflexion sur la réforme des droits d'accise et taxes carbone pourrait être intégrée avec profit dans les efforts en cours d'application et d'amélioration de la TVA.**
- **Il convient d'accorder une plus grande attention aux émissions de gaz à effet de serre (GES) non liées à l'énergie, afin de surveiller et d'atténuer les effets néfastes exercés sur le climat par certaines formes de changement d'affectation des terres.**

Ainsi que l'a révélé l'analyse des formes existantes de tarification du carbone et de l'utilisation de l'énergie dans 15 économies en développement et émergentes, aucun de ces pays n'applique aujourd'hui une tarification explicite du carbone. Le bon côté est que le subventionnement de la consommation d'énergie apparaît relativement peu important dans la plupart des pays. En outre, les subventions concernées n'encouragent pas toutes directement la consommation de combustibles fossiles, en particulier dans le secteur de l'électricité. Là où il existe effectivement des subventions qui engendrent des prix du carbone négatifs, des réformes sont souvent en cours pour y mettre progressivement fin. Qui plus est, certaines des subventions encore en place peuvent se justifier en tant que pis-aller qui permet de prévenir la pauvreté énergétique ou même le recours à des solutions plus dommageables (c'est le cas du subventionnement du GPL utilisé pour la cuisine et le chauffage). Par conséquent, et contrairement aux idées reçues, il paraît évident que, dans tous ces pays, il est inutile d'attendre pour supprimer progressivement les subventions (c'est-à-dire pour mettre fin aux prix du carbone négatifs), et que le moment est venu d'évoluer vers une tarification explicite du carbone.

Parmi les pays étudiés, plusieurs ont beaucoup progressé dans un passé récent. L'Égypte a ainsi réformé les subventions aux combustibles fossiles et instauré de nouvelles taxes sur les produits pétroliers. Des avancées sont aussi à signaler aux Philippines, où une grande réforme fiscale a été mise en œuvre, et le gouvernement nigérian a annoncé l'arrêt progressif des subventions à l'essence.




Il ressort des estimations que, dans beaucoup de pays, de nouvelles avancées en matière de tarification du carbone pourraient contribuer notablement, c'est-à-dire à hauteur d'environ 1 % du PIB en moyenne, à la mobilisation des ressources intérieures. Sachant que certains pays n'utilisent pas encore le charbon, la réforme de la tarification du carbone ou l'application d'autres mesures environnementales, comme l'interdiction de la consommation de charbon, pourrait permettre dans certains cas de sauter purement et simplement l'étape des énergies fossiles les plus polluantes. Une telle évolution limiterait le potentiel de recettes de la tarification du carbone, mais serait synonyme d'économies pour les contribuables à l'avenir en évitant aux pays d'être confrontés à des actifs échoués et des emplois échoués lorsque l'accélération de la transition énergétique fera perdre de la valeur aux actifs à fortes émissions de carbone.

Contrairement aux idées reçues, il existe déjà dans la plupart des pays étudiés des capacités administratives pour mettre en application un certain degré de tarification du carbone. De fait, presque tous ces pays perçoivent déjà des droits d'accise sur les combustibles, qu'il serait possible de transformer en taxes générales sur le carbone sans avoir à renforcer sensiblement les capacités administratives. Bien entendu, il serait nécessaire de soutenir la mise en place des capacités voulues pour la conception d'ensembles de mesures équitables, et notamment de mesures apportant une compensation ciblée aux groupes vulnérables et des réponses aux préoccupations éventuelles au sujet de la compétitivité.

Si la TVA s'applique souvent en plus des droits d'accise dans les pays de l'OCDE, ces droits remplacent parfois la TVA dans les pays en développement. On peut donc penser qu'il est nécessaire d'intégrer la réflexion sur la réforme des droits d'accise et des taxes carbone dans les efforts en cours de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de TVA. C'est d'autant plus important que, d'après les estimations du potentiel de recettes représenté par la réforme des prix du carbone, même si ce potentiel est significatif, la TVA continuera de fournir le gros des recettes de la tarification du carbone dans le cadre des efforts de mobilisation des ressources intérieures.

L'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) et les répercussions climatiques qui en découlent constituent des enjeux majeurs dans beaucoup de pays étudiés, d'autant que l'utilisation de la biomasse traditionnelle reste répandue dans bon nombre d'entre eux. Si seules les émissions en rapport avec l'énergie ont été étudiées dans cette publication, il importerait d'élargir la méthodologie pour examiner également les émissions de gaz à effet de serre (GES) non liées à l'énergie. Cela permettrait d'étudier et d'analyser les moyens de mettre la politique fiscale environnementale au service de l'atténuation des possibles effets négatifs des émissions hors énergie à l'avenir.



*Des transferts ciblés en direction des groupes vulnérables peuvent contribuer à rendre un programme de réforme équitable.*

## RÉFÉRENCES

- AIE(2020a), “World energy balances”, *IEA World Energy Statistics and Balances* (database), <https://dx.doi.org/10.1787/data-00512-en>. (accessed on 4 January 2021).
- AIE (2020b), *World Energy Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/557a761b-en>.
- AIE (2020c), *World Energy Statistics and Balances*.
- AIE (2005), *Energy Statistics Manual*, <https://webstore.iea.org/energy-statistics-manual> (accessed on October 2020).
- Bento, A., M. Jacobsen and A. Liu (2018), “Environmental policy in the presence of an informal sector”, *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 90, pp. 61-77, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jeem.2018.03.011>.
- Brosemer, K. et al. (2020), “The energy crises revealed by COVID: Intersections of Indigeneity, inequity, and health”, *Energy Research & Social Science*, Vol. 68, p. 101661, <http://dx.doi.org/10.1016/j.erss.2020.101661>.
- Collier, P. and A. Venables (2013), “Closing coal: economic and moral incentives”, *Oxford Review of Economic Policy*, Vol. 30/3, pp. 492-512, <http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/gru024>.
- den Elzen, M. et al. (2019), “Are the G20 economies making enough progress to meet their NDC targets?”, *Energy Policy*, Vol. 126, pp. 238-250, <http://dx.doi.org/10.1016/j.enpol.2018.11.027>.
- Egypt Oil & Gas (2019), *Energy Subsidy Reform Program: The Full Picture*, <https://egyptoil-gas.com/features/energy-subsidy-reform-program-the-full-picture/> (accessed on 21 May 2020).
- Elgouacem, A. (2020), *Designing fossil fuel subsidy reforms in OECD and G20 countries: A robust sequential approach methodology*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/d888f461-en>.
- ESMAP, E. (2020), <https://trackingsdg7.esmap.org/>.
- FMI (2020), *Statistiques financières internationales (SFI)*, <https://data.imf.org/regular.aspx?key=62771448> (accessed on 2020).
- Goldemberg, J. and S. Teixeira Coelho (2004), “Renewable energy—traditional biomass vs. modern biomass”, *Energy Policy*, Vol. 32/6, pp. 711-714, [http://dx.doi.org/10.1016/s0301-4215\(02\)00340-3](http://dx.doi.org/10.1016/s0301-4215(02)00340-3).
- Groupe de la Banque mondiale (2020), *Indicateurs du développement dans le monde, Données : Population (total)*, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL> (accessed on 2020).
- Harding, M. (2014), *Avantage fiscal en faveur du gazole : différences de traitement fiscal de l'essence et du gazole à usage routier*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5jz14cd7hk6b-en>.
- Heine, D. et al. (2012), “Environmental Tax Reform: Principles from Theory and Practice to Date Environmental Tax Reform: Principles from Theory and Practice to Date Authorized for distribution”.
- Kaufman, N. et al. (2020), “A near-term to net zero alternative to the social cost of carbon for setting carbon prices”, *Nature Climate Change*, <http://dx.doi.org/10.1038/s41558-020-0880-3>.
- Keen, M. (2008), “VAT, tariffs, and withholding: Border taxes and informality in developing countries”, *Journal of Public Economics*, Vol. 92/10-11, pp. 1892-1906, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jpubeco.2008.05.006>.
- Marten, M. and K. van Dender (2019), *The use of revenues from carbon pricing*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/3cb265e4-en>.
- Mintz-Woo, K. et al. (2020), “Carbon Pricing and COVID-19”, *SSRN Electronic Journal*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3709367>.
- OCDE (2020a), “Agrégats des comptes nationaux, SCN 2008 (ou SCN 1993) : Produit intérieur brut”, *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*, <https://dx.doi.org/10.1787/data-00001-fr> (accessed on 4 January 2021).
- OCDE (2020b), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2021: A New Way to Invest for People and Planet*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/e3c30a9a-en>.
- OCDE (2019a), *Aligning Development Co-operation and Climate Action: The Only Way Forward*, Objectif développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5099ad91-en>.
- OCDE (2019b), *Statistiques des recettes publiques 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/df3c3b17-fr>.
- OCDE (2019c), *Taxing Energy Use 2019: Using Taxes for Climate Action*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/058ca239-en>.

- OCDE (2018a), *Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305304-en>.
- OCDE (2018b), *OECD Companion to the Inventory of Support Measures for Fossil Fuels 2018*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264286061-en>.
- OCDE/OIT (2019), *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.
- Ohlendorf, N. et al. (2020), "Distributional Impacts of Carbon Pricing: A Meta-Analysis", *Environmental and Resource Economics*, <http://dx.doi.org/10.1007/s10640-020-00521-1>.
- Olabisi, M. et al. (2019), "Energy demand substitution from biomass to imported kerosene: Evidence from Tanzania", *Energy Policy*, Vol. 130, pp. 243-252, <http://dx.doi.org/10.1016/j.enpol.2019.03.060>.
- Parry, I. et al. (2014), *Getting Energy Prices Right*, Fonds monétaire international, <http://dx.doi.org/10.5089/9781484388570.071>.
- Pisu, M. and F. Villalobos (2016), *Une vue globale de l'infrastructure de transport du Costa Rica*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5jlsbwvwwqjf-en>.
- Rentschler, J. and M. Bazilian (2017), "Policy Monitor—Principles for Designing Effective Fossil Fuel Subsidy Reforms", *Review of Environmental Economics and Policy*, Vol. 11/1, pp. 138-155, <http://dx.doi.org/10.1093/reep/rew016>.
- Rentschler, J. and M. Bazilian (2016), "Reforming fossil fuel subsidies: drivers, barriers and the state of progress", *Climate Policy*, Vol. 17/7, pp. 891-914, <http://dx.doi.org/10.1080/14693062.2016.1169393>.
- Rentschler, J., M. Kornejew and M. Bazilian (2017), "Fossil fuel subsidy reforms and their impacts on firms", *Energy Policy*, Vol. 108, pp. 617-623, <http://dx.doi.org/10.1016/j.enpol.2017.06.036>.
- Sen, S. and H. Vollebergh (2018), "The effectiveness of taxing the carbon content of energy consumption", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 92, pp. 74-99, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jeem.2018.08.017>.
- Teusch, J. and N. Braathen (2019), *Are environmental tax policies beneficial? : Learning from programme evaluation studies*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/218df62b-en>.
- Venmans, F., J. Ellis and D. Nachtigall (2020), "Carbon pricing and competitiveness: are they at odds?", *Climate Policy*, Vol. 23/9, pp. 1070-1091, <http://dx.doi.org/10.1080/14693062.2020.1805291>.
- West, J. et al. (2012), "Co-benefits of mitigating global greenhouse gas emissions for future air quality and human health", *Nature Climate Change*, Vol. 3/10, pp. 885-889, <http://dx.doi.org/10.1038/nclimate2009>.

# Lectures complémentaires



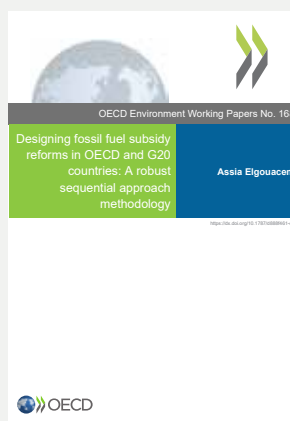
OECD (2018), **Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading**, OECD Publishing, Paris  
Prochain édition 2021  
<http://oe.cd/3rL>



OECD (2019), **Taxing Energy Use 2019: Using Taxes for Climate Action**, OECD Publishing, Paris  
<http://oe.cd/TEU2019>



OECD (2020), **OECD Policy Responses to Coronavirus (COVID-19) Green Budgeting and Tax Policy Tools to Support a Green Recovery**, OECD Publishing, Paris  
<http://oe.cd/3rN>



Elgouacem, A. (2020), "Designing fossil fuel subsidy reforms in OECD and G20 countries: A robust sequential approach methodology", **OECD Environment Working Papers**, No. 168, OECD Publishing, Paris  
<https://oe.cd/il/3ro>



OECD/AUC/ATAF (2020), **Revenue Statistics in Africa 2020: 1990-2018**, OECD Publishing, Paris,  
<https://oe.cd/il/3sH>



OECD (2020), **Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2021: A New Way to Invest for People and Planet**, OECD Publishing, Paris  
<https://oe.cd/il/3rm>



OECD (2019), **The Only Way Forward: Aligning Development Co-operation and Climate Action**, The Development Dimension, OECD Publishing, Paris  
<https://oe.cd/il/3rl>



IEA (2020), **Sustainable Recovery**, IEA, Paris  
<https://www.iea.org/reports/sustainable-recovery>



AVERTISSEMENTS :

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou des pays qui soutiennent le projet financièrement.

Ce rapport et les activités qui y sont décrites ont été rendus possibles grâce au financement d'un certain nombre d'États. Son contenu relève de la seule responsabilité du Secrétariat de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les politiques officielles des États qui allouent un financement.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'OCDE autorise librement l'utilisation du contenu de cette publication à des fins non commerciales, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org).

© OCDE 2021

Avec le financier soutien de :



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances



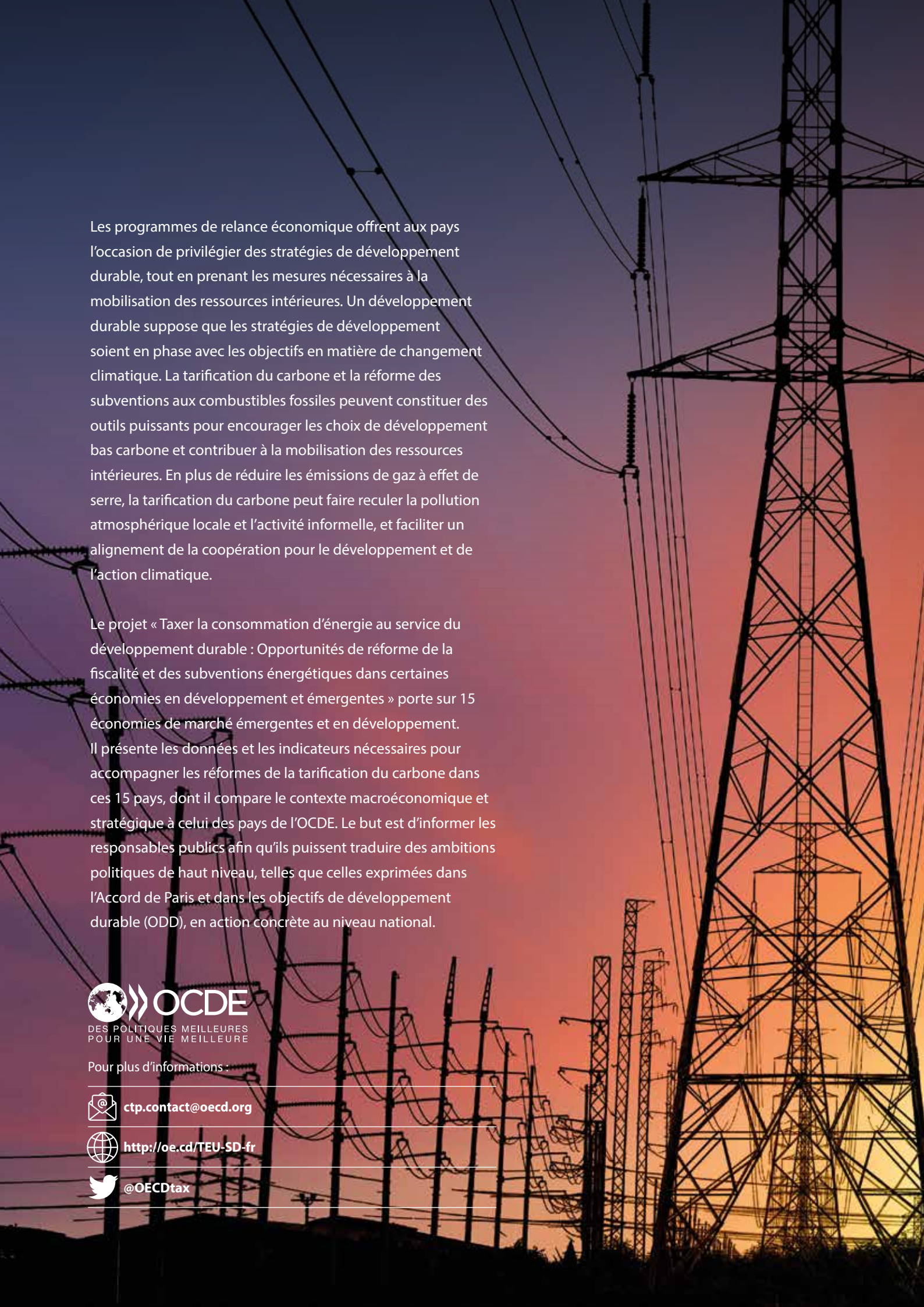
Norad



Suède  
Sverige



UKaid  
from the British people



Les programmes de relance économique offrent aux pays l'occasion de privilégier des stratégies de développement durable, tout en prenant les mesures nécessaires à la mobilisation des ressources intérieures. Un développement durable suppose que les stratégies de développement soient en phase avec les objectifs en matière de changement climatique. La tarification du carbone et la réforme des subventions aux combustibles fossiles peuvent constituer des outils puissants pour encourager les choix de développement bas carbone et contribuer à la mobilisation des ressources intérieures. En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la tarification du carbone peut faire reculer la pollution atmosphérique locale et l'activité informelle, et faciliter un alignement de la coopération pour le développement et de l'action climatique.

Le projet « Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable : Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies en développement et émergentes » porte sur 15 économies de marché émergentes et en développement. Il présente les données et les indicateurs nécessaires pour accompagner les réformes de la tarification du carbone dans ces 15 pays, dont il compare le contexte macroéconomique et stratégique à celui des pays de l'OCDE. Le but est d'informer les responsables publics afin qu'ils puissent traduire des ambitions politiques de haut niveau, telles que celles exprimées dans l'Accord de Paris et dans les objectifs de développement durable (ODD), en action concrète au niveau national.



Pour plus d'informations :

 [ctp.contact@oecd.org](mailto:ctp.contact@oecd.org)

 <http://oe.cd/TEU-SD-fr>

 @OECDtax